

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 14 juin 2006 à 13 h 30
Salle paroissiale
425, de l'Église, 2^e étage
Cacouna

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 JUIN 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES1
 M. Jules Lauzon
 M. Louis A. Rail
 M. Jean Carpentier
ÉQUITERRE.....13
 M. Patrick Bonin
 Mme Laure Waridel
OFFICE DU TOURISME DE RIVIÈRE-DU-LOUP21
 M. Pierre Bossé
 Mme Claudette Dumont
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC29
 M. Bernard Hogue
REPRISE DE LA SÉANCE
M. DENIS CUSSON ET M. GÉRALD DIONNE33
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC39
 M. Philippe Bourque
 M. Marc Turgeon
COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'ÎLE VERTE45
 M. Denis Cusson
 M. André Cloutier
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT51
 M. Gérald Beaudry

SÉANCE DU 14 JUIN 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10

Cet après-midi, nous allons poursuivre les séances de présentation des mémoires. Je vous rappelle que le temps imparti est d'une quinzaine de minutes pour les présentations qui est normalement suivi d'un court échange entre la Commission et les personnes qui présentent leur mémoire.

15

Je précise également, en fonction des éléments qui sont contenus dans les mémoires, qu'il existe un droit de rectification qui est possible. Ce droit peut être manifesté à la fin de la séance. Je rappelle qu'un droit de rectification est axé pour corriger, son objectif est de corriger un fait qui serait erroné à l'intérieur d'un mémoire et non pour contester une opinion manifestée dans le mémoire.

20

Je demande également la collaboration de la salle pour éviter toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

25

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors sans plus tarder, nous allons inviter les premières personnes inscrites au registre qui sont les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

35

J'invite monsieur Jules Lauzon à s'avancer.

Bonjour monsieur Lauzon. Si vous voulez présenter les personnes qui vous accompagnent aux fins de la sténotypie!

40 **PAR M. JULES LAUZON:**

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. À ma droite, monsieur Louis Rail qui est le président national du comité de développement des affaires de l'Association

45 de fabricants de produits chimiques. Et à ma gauche, monsieur Jean Carpentier. Jean Carpentier est le représentant du comité technique de l'Association canadienne des fabrications de produits chimiques. Je suis le directeur régional pour l'Association.

50 Donc monsieur le Président, on a transmis d'abord un premier document au mois de mars qui était un résumé de la position qu'on va vous présenter aujourd'hui. Et plus récemment, on a aussi transmis notre présentation sur Power Point qu'on va voir tout au long de la présentation.

55 Donc pour nous, la présentation de notre mémoire découle aussi d'une démarche beaucoup plus profonde au niveau de la réflexion. On était les mêmes représentants que vous avez devant vous, nous étions à la Commission sur l'énergie, la Stratégie énergétique du Québec dont on a déposé un mémoire très remarqué au niveau de la commission, et dans ce mémoire-là à la Commission sur l'énergie, on parlait déjà de notre support au port méthanier et notre vision, la vision de l'industrie chimique, de la venue de ces ports méthaniers.

60 Donc on considère d'abord que c'est une occasion unique, et c'est ce qu'on voit en entrée de présentation. La venue de ports méthaniers au Québec, c'est une occasion unique à Cacouna et aussi pour le Québec, c'est une occasion unique d'avoir un approvisionnement en gaz, pas juste au niveau énergétique, mais aussi au niveau de la molécule, la molécule chimique contenue dans les gaz, dans le gaz naturel.

65 Donc c'est une occasion unique aussi, parce qu'on croit que la venue de ports méthaniers est quand même limitée, les espaces pour installer, ses facilités sont limitées au niveau de la circulation maritime, au niveau de l'accueil aussi, donc on va avoir le projet le plus structurant possible, et c'est aussi le message qu'on veut passer aux membres de la Commission et aussi au public en général.

70 L'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, on voit que c'est une industrie clé. Au Québec, on est les troisièmes au niveau des valeurs d'exportation, donc on a une participation à l'économie du Québec extrêmement importante, et aussi le fait que les membres de l'Association ont l'obligation de rencontrer un code d'éthique ou un code de pratique qu'on appelle la Gestion responsable.

80 Rapidement, la Gestion responsable est appliquée, d'abord a été développée ici au Canada voilà trente (30) ans, et c'est maintenant répandu dans cinquante-deux (52) pays à travers le monde, ces gens-là pratiquent la Gestion responsable. Une pâle comparaison qu'on pourrait faire avec des normes de comportement comme ISO par exemple, le code de Gestion responsable, c'est un code d'éthique en premier lieu, et c'est aussi un code de pratique au niveau de l'industrie. Ce qui garantit la population, au gouvernement, qu'on est un partenaire économique qui est sérieux et respectueux de l'environnement dans lequel il y a des activités.

85 L'industrie chimique est au carrefour entre les matières premières et la transformation secondaire. Les matières premières, que ce soit du pétrole ou des matières premières même

90

minières sont transformées, il y a une première transformation, une transformation qui est une transformation par procédé chimique. Ces produits-là, après ça, sont acheminés, surtout pour la pétrochimie, ces produits-là sont transformés et acheminés dans des secteurs tertiaires de transformation.

95

Donc on retrouve nos produits et nos clients sont l'industrie de la plasturgie par exemple, donc au Québec on a une industrie de plasturgie qui est très vivante, et elle est vivante parce qu'elle est alimentée par des fabricants de produits chimiques qui donnent la matière première à ces gens-là.

100

Il y a aussi l'industrie pharmaceutique qui compte sur nos produits, l'industrie de la construction et l'industrie de l'automobile.

105

Donc on voit aussi dans le contexte où on a des changements climatiques qui deviennent une priorité, au niveau planétaire, on sait que la réduction des gaz à effet de serre vont passer par une augmentation de la production de produits chimiques. Donc il faut être capable de modifier les molécules qui sont contenues dans le gaz naturel pour faire des produits, des meilleurs isolants par exemple pour réduire la consommation d'énergie, les scellants qu'on utilise dans la construction pour éviter les pertes de chaleur. On a aussi des produits qui se retrouvent dans l'allègement des produits de transport, donc tous les plastiques ou les matériaux composites qui sont à base de chimie, de transformation de la molécule.

110

Donc pour nous, l'intérêt de ce projet-là est à deux (2) niveaux. Le premier niveau, on est des consommateurs d'énergie aussi et on est surtout des transformateurs de molécules. Donc l'industrie chimique est en bout de ligne du raffinage par exemple où on reçoit des gaz de raffinerie, donc on rentabilise le fait de raffinage au Québec en utilisant les pertes et en utilisant ces gaz-là pour les transformer en des produits utiles.

115

Et on est aussi en bout de ligne des clients du gaz naturel pour la molécule que cela procure.

120

Donc rapidement, c'est l'industrie chimique, et on va aller plus en détail avec maître Rail sur l'Association.

PAR M. LOUIS A. RAIL:

125

Bonjour. Vous allez voir à l'acétate numéro 3, essentiellement ce qu'on voulait illustrer, c'est qu'on transforme annuellement au Canada les matières premières en huit point six milliards (8,6 G) de produits pétrochimiques; l'éthylène, c'est le produit de base pour toute l'industrie pétrochimique dans le monde, et c'est ce qu'on recherche comme produit de base.

Pour le Québec, ça représente trois point trois milliards (3,3 G\$) par année en valeur d'expédition de valeur de produits. Et puis on fournit à peu près cinq milliards (5 G\$) de ces

130 produits pétrochimiques au marché intérieur, avec une valeur ajoutée de cinquante (50) fois supérieure. Vous allez voir plus tard dans la présentation, monsieur Carpentier va nous donner une illustration de ce que ça veut dire, ça, une valeur ajoutée jusqu'à cinquante (50) fois supérieure, la valeur ajoutée.

135 La prochaine diapositive, le secteur industriel canadien connaît depuis plusieurs années une forte croissance dans la demande du gaz naturel. Cependant, d'ici dix-sept (17) ans à peu près, il y aura une pénurie certaine de gaz naturel au Canada, un accès fiable, un accès à long terme de gaz naturel et des charges d'alimentation seront en diminution. Aujourd'hui, le prix du gaz naturel en Amérique du Nord est parmi les plus élevés au monde, c'est une question de distribution, c'est une question de production, mais c'est une question qui est locale, dans le sens que ça se situe en Amérique du Nord et non ailleurs.

140 Vous voyez sur le graphique à la page 5 qu'au Canada et aux États-Unis, les prix de gaz, prix moyen 2005 exprimé en dollars US par million de BTU, au Canada et aux États-Unis, ça va jusqu'à sept (7) et huit (8) fois plus élevé que dans d'autres parties du monde.

145 La diapositive suivante, la disponibilité future du gaz naturel aura d'importantes conséquences sur la croissance, ça va de soi; si la disponibilité et le prix élevé du gaz naturel sont pas au carrefour, à ce moment-là ça met en péril la croissance et le développement et sinon le maintien de notre industrie comme telle. L'impact va se faire ressentir surtout sur le secteur pétrochimique comme sur ceux d'énergie.

150 Nous, ce qu'on utilise essentiellement, c'est des fractions plus lourdes du gaz naturel, c'est ce qui nous intéresse, c'est ce qui sert de matière première pour notre industrie et non le gaz naturel comme tel.

155 La baisse des réserves du bassin sédimentaire, vous avez sûrement entendu ça, ça nous préoccupe. Et puis le gaz naturel, on peut penser que, bon, les gisements du delta du McKenzie pourraient venir nous aider dans l'avenir, mais ces gaz-là sont déjà dédiés en totalité pour le développement des sables bitumineux. Hier soir, j'entendais, peut-être qu'on pourrait souhaiter que le gaz de l'est du Canada en provenance du Nouveau-Brunswick ou des Îles-de-la-Madeleine ou peut-être de Nouvelle-Écosse pourrait nous aider; encore-là, ce gaz-là a été dédié pour les marchés de Boston et il n'est pas accessible en quelque quantité que ce soit pour le Québec ou pour l'Ontario.

160 Il y a du développement qui se fait, mais c'est pas tout à fait – c'est décevant jusqu'à cette date. De toute façon, il reste toute la question des royautés et de la géographie à régler entre les provinces et le fédéral au niveau des permis.

170 Donc en conséquence, notre industrie ne peut pas pas compter sur le gaz naturel et les LGN de l'Ouest canadien, l'approvisionnement devient de plus en plus difficile, des coûts plus

élevés et des frais de transport accrus, parce que, comme vous le savez, on est en bout de ligne des réseaux actuels.

175 Le résultat, il faut pas non plus compter sur les sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien, donc on doit se tourner nécessairement vers des sources mondiales. C'est là que notre développement industriel va en dépendre pour l'avenir.

180 La venue des terminaux méthaniers serait un catalyseur de premier plan qui permettrait une diversification de ces sources d'énergie là au Québec et nous donnerait une sécurité énergétique pour l'avenir.

185 L'Association s'en réjouit, sauf qu'on a mis en caractère gras qu'en autant que ça sert aux meilleurs intérêts de la province et certainement dans une perspective de développement durable. C'est sûr que tout projet doit être aujourd'hui, avec la nouvelle Loi sur le développement durable, et en coexistence avec la Stratégie énergétique, tout projet doit être vu en coexistence, développement économique et développement durable.

190 Et pour nous, bien, pour notre industrie, ça nous permettrait certainement ce qu'on va vous proposer tantôt, une récupération des LGN et nous donner une alimentation plus fiable et à un coût moindre.

195 On a mis cette diapositive-là pour vous rappeler, étant que la Stratégie énergétique est relativement récente, elle a été déposée par le premier ministre au mois de mai, je crois, c'est d'utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique, donc c'est l'objectif de la Stratégie, et puis les orientations, on en a fait un extrait, pour le pétrole et le gaz, c'est de consolider et de diversifier les approvisionnements, et c'est ce qu'on recherche. C'est ce qu'on a dit devant la commission sur la Stratégie énergétique, et c'est ce qu'on vous dit ici cet après-midi.

200 Le dernier paragraphe est intéressant aussi, on parle dans la deuxième phrase du bien-être des citoyens, que le pétrole et le gaz peuvent être également sources de croissance de création de richesses à condition de tirer partie des atouts dont nous disposons, et je pense que tout le monde recherche collectivement cet objectif-là.

205 Dans un contexte où il est prévisible que le gouvernement n'autorise qu'un nombre limité d'installations portuaires, on a mis ça de cette façon-là, parce qu'on s'est dit, le fleuve, c'est une richesse collective, dans les prochains trente (30) ou quarante (40) ans, des projets structurants comme le projet qui est ici devant vous aujourd'hui, il y en aura pas beaucoup, et puis donc il y aura quelques autorisations de faites sur les prochains trente (30) ou quarante (40) ans, donc
210 chaque projet doit compter, chaque projet structurant, on doit veiller et viser à optimiser, maximiser ces opportunités-là et voir qu'est-ce qu'on peut faire pour tirer le meilleur atout de ces projets-là.

215 Il y a une richesse collective et donc la coexistence entre le développement durable et le développement économique, c'est pas étranger à des projets structurants.

220 Les projets donc des ports méthaniers de Gros-Cacouna et de Rabaska, je mets les deux (2) ensemble ici, devraient combler les besoins en gaz naturel du Québec et de ses marchés extérieurs en conformité avec la Stratégie énergétique du Québec.

225 Cependant, on croit que ces projets-là, dans la façon dont ils sont présentés en ce moment, servent exclusivement aux intérêts des promoteurs et nous, on croit qu'au contraire, ces projets structurants là devraient être un multiplicateur de valeur ajoutée, et on devrait regarder ces projets-là dans cette perspective-là. Donc dans le contexte de la nouvelle Stratégie énergétique du Québec et de la Politique du développement durable, ces projets devraient mieux refléter les objectifs du gouvernement en favorisant l'ensemble de la société québécoise.

230 Pour conclure ma partie, je vous dis que l'accessibilité à ces infrastructures portuaires sont prioritaires, c'est un impératif pour le développement économique du Québec, et nous souhaitons d'avoir trouvé une formule qui pourrait faire l'affaire de tous en ayant accès à ces parts pour approvisionner en GNL et en LGN les usines pétrochimiques situées au Québec.

PAR M. JEAN CARPENTIER:

235 Donc essentiellement, ces projets-là devraient voir à améliorer et à augmenter l'accès au gaz naturel, au GNL et puis au LGN.

240 Nous, on a trois (3) options non exclusives qu'on désire vous présenter qui vont de la simple distribution du gaz dans le réseau québécois jusqu'à la transformation au Québec des fractions lourdes qui sont contenues dans le gaz naturel qui va provenir des ports méthaniers.

245 La première, c'est le transport des GNL à l'aide des gazoducs canadiens existants, en faisant les expansions requises vers le réseau de distribution québécois. Mais compte tenu, comme il a été mentionné, qu'il y a peu d'autorisations futures qui sont prévues, il y a deux (2) options qui nous semblent plus structurantes pour le Québec; la première, c'est de rendre accessible comme une utilité publique, c'est-à-dire comme les ports réguliers qu'on peut retrouver, celui de Québec et de Montréal, à prix compétitifs, les ports méthaniers projetés au Québec aux producteurs mondiaux de GNL et de LGN, ainsi qu'au secteur manufacturier pétrochimique.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

255 Excusez-moi, je voudrais vous demander d'accélérer un petit peu, parce qu'on avait prévu une quinzaine de minutes d'échange, disons de présentation, avec quelques minutes d'échange. Là, on est en train de dépasser déjà le quinze (15) minutes.

Je vous demanderais de faire vite, parce qu'on a un horaire chargé cet après-midi et ce soir avec une vingtaine de mémoires à présenter au total.

260 **PAR M. JULES LAUZON:**

Monsieur le Président, si vous permettez, on va prendre deux (2) minutes pour compléter notre présentation, parce qu'on souhaite ardemment répondre à vos questions.

265 **PAR M. JEAN CARPENTIER:**

270 La dernière option, celle que nous privilégions, c'est le transport des GNL et des LGN par pipeline jusqu'à Montréal où est-ce qu'on y effectuerait la séparation du gaz naturel qui serait retourné dans le réseau de gaz naturel et des fractions lourdes qui seraient utilisées comme alimentation pour le secteur manufacturier pétrochimique.

On croit que ça génère plus d'activités commerciales, il y aurait plus d'emplois directs et indirects, et puis ça s'inscrirait beaucoup plus dans le contexte du développement durable.

275 En plus d'une expansion dans le secteur énergétique, ces projets pourraient bénéficier à la chaîne pétrochimique à valeur ajoutée. Comme tantôt, il a été mentionné qu'une molécule, une simple molécule chimique, la pétrochimie peut multiplier par cinquante-huit (58) fois la valeur de cette molécule-là.

280 Un exemple éloquent de ça, c'est à Montréal, ce sont les installations de Coastal, d'Interquisa et puis de Poly PTT qui, à partir de chez Coastal, avec du xylène, sont transformés en fibres pour les vêtements et les tapis. Vous le savez probablement que SGF est partenaire de ces trois (3) entreprises, parce que le gouvernement du Québec considère que ce secteur est un secteur clé pour l'économie québécoise.

285

PAR M. JULES LAUZON:

Merci Jean. Monsieur le Président, en conclusion, on a trois (3) recommandations.

290 Les membres de l'Association, les fabricants de produits chimiques supportent pleinement la Stratégie énergétique du Québec qui vise entre autres à consolider et diversifier les approvisionnements. Ça, on l'a mentionné dans la présentation à plusieurs reprises.

295 Le gouvernement devrait étudier et valoriser des projets structurants comme les terminaux méthaniers dans une perspective d'une politique d'énergie globale et dans une politique de développement durable. Le gaz naturel liquéfié, les liquides de gaz naturel devraient être accessibles via les ports méthaniers et par pipeline à prix compétitifs à toute entreprise québécoise qui souhaite profiter de leur présence. Donc j'insiste sur toutes les entreprises qui pourraient bonifier la présentation que vous avez reçue du promoteur.

300 En conclusion, toutes ces mesures favoriseraient la fiabilité, la vitalité, la rentabilité et la compétitivité des industries québécoises, y compris le secteur de la pétrochimie et le secteur de la chimie, un secteur économique à grande valeur ajoutée.

Merci de votre attention.

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup de votre collaboration.

310

Effectivement, nous avons quelques questions. Tout d'abord, Énergie Cacouna présente un projet de terminal méthanier avec une usine de regazéification. Je me souviens, de mémoire, à l'intérieur de leur étude d'impact, si ma mémoire est bonne, ils avaient évalué sommairement cette hypothèse-là d'extraire les composés plus lourds du gaz naturel, ils ne l'ont pas retenue.

315

Donc vous, jusqu'à maintenant, est-ce que vous contacté par exemple Énergie Canada ou soit Petro-Canada?

PAR M. JULES LAUZON:

320

Oui. Il y a eu des premières discussions avec pas juste les promoteurs ici à Cacouna, mais aussi les promoteurs de d'autres projets, Rabaska pour pas le nommer. On a eu des premiers pourparlers, sauf que la priorité, il faut comprendre que la priorité des promoteurs, ceux qui prennent le risque et qui avancent le projet, la priorité pour eux, c'est d'avoir le point d'entrée, le terminal méthanier, terminal méthanier qui est connu partout dans le monde sous la forme qui est présentée par les promoteurs.

325

Donc pour eux, et je les comprends, c'est plus facile d'arriver avec un copier-coller de projet qui existe déjà, c'est plus rassurant et c'est aussi plus rapide à expliquer. Sauf que nous, notre position, c'est que ce projet-là, on doit pas copier ce qui se fait ailleurs. On peut bonifier ce projet-là pour en faire un projet, même si c'est unique au niveau de l'installation, on peut quand même défendre la sécurité des installations et le bonifier.

330

C'est aberrant que, tant qu'à nous, d'appauvrir un gaz qui est trop riche pour la distribution en y injectant de l'azote, quand on peut enlever les parties qui font que le gaz est trop riche, comme éthane, propane, butane, en haut des pentanes, ces gaz-là, même s'ils sont en faible proportion dans le gaz naturel, enrichissent trop le gaz pour la distribution normale puis sa valeur calorifique. Donc nous, ce qu'on souhaite, c'est de les extraire, ces produits-là, donc appauvrir le gaz, et on n'a plus besoin de faire de l'injection d'azote.

335

340

Ou s'il y a un besoin d'injection d'azote, c'est très très mineur pour la touche finale. Mais on peut appauvrir en extrayant le gaz, et les promoteurs sont au courant de cette option-là, et quand viendra le temps, si le BAPE fait une recommandation favorable dans notre démarche,

345 c'est-à-dire proposer aux ministres d'accepter le projet mais d'ouvrir avec le projet à d'autres partenaires pour l'enrichir comme on le propose, là à ce moment-là, les promoteurs vont être ouverts, je suis certain que les promoteurs vont être ouverts à un meilleur projet que ce qu'ils ont déjà soumis.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Parce que ça impliquerait à ce moment-là une modification au projet. Actuellement, bien, c'est une usine d'extraction d'azote qui est prévue. Le type d'usine, à ce moment-là, d'extraction des composés lourds, est-ce que c'est quelque chose à gabarit plus gros qu'une extraction?

PAR M. JULES LAUZON:

355 Non, ce qu'on voit et ce qu'on propose comme l'option 3 qui a été présentée par Jean, ce qu'on propose, c'est d'acheminer le gaz avant de l'appauvrir, de l'acheminer vers les centres industriels comme Varennes par exemple, où on peut acheminer directement le gaz qui est pas du gaz naturel de combustion, mais du gaz naturel brut et en faire l'extraction sans à Cacouna ajouter de l'azote, mais faire l'extraction vers les marchés où les gens peuvent le faire.

360 À Varennes par exemple, il y a des usines qui peuvent facilement faire l'extraction, et on a déjà un complexe pétrochimique important dans la région de Varennes.

365 Après l'appauvrissement, dans la région de Varennes, d'abord l'impact est inférieur au niveau de Cacouna, parce qu'on enlève une unité, l'unité de compression pour injection de l'azote. À Montréal ou dans la région de Montréal, on est près des usines qui ont besoin de ces molécules riches là, et c'est retourné dans le réseau de distribution du promoteur.

370 Donc au niveau de l'impact localement, l'impact tant qu'à nous serait inférieur et aussi, ça permettrait une alimentation en matières premières directement où sont les transformateurs, soit dans la région de Varennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Par contre, même si c'est pas dans la portée du projet actuel de l'examen de la Commission, beaucoup de gens viennent nous voir en disant, on souhaite une desserte locale en gaz naturel. Ça voudrait dire à ce moment-là qu'il y aurait une usine d'azote séparée pour pouvoir adapter le gaz naturel à des fins locales, ça s'appliquerait à ça?

380

PAR M. JULES LAUZON:

385 Oui, c'est ça. Ça peut être une unité, au lieu d'avoir une unité qui est pour tout le point cinq million de pieds cubes (0,5 M pi³) ou je me rappelle pas des dimensions du projet, mais au lieu que ce soit pour l'appauvrissement complet de tout le chargement du méthanier, ce serait

390 que pour une partie pour la distribution locale, et on pense que, on a assisté hier à la Commission, et on trouve, on a trouvé intéressant le fait que les citoyens ou la communauté puisse jouir au moins du gaz en première ligne, du gaz pour la venue dans les écoles par exemple, ou même peut-être créer des serres chauffées au gaz et développer des produits de serres, ce serait une retombée au niveau de la communauté.

C'est pas dans mon domaine, mais je me permets quand même d'en faire le commentaire.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et le gaz brut qui serait envoyé serait sous forme de gaz ou de LGN finalement? Parce que là, ça voudrait dire une conduite dédiée aux liquides de gaz naturel jusqu'à Montréal, disons à peu près cinq cents kilomètres (500 km), avec des propriétés différentes au niveau de l'acier?

400

PAR M. JULES LAUZON:

Oui. Non, les propriétés seraient pas différentes, parce que le gaz, l'évaporateur serait ici.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, ce serait à gaz...

410

PAR M. JULES LAUZON:

C'est ça, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Ce serait le gaz brut.

PAR M. JULES LAUZON:

420

Oui. Parce que c'est ça, une ligne cryogénique ou une ligne qui peut supporter ces températures-là, au niveau des coûts, c'est extrêmement élevé, et c'est préférable de tomber dans des technologies qui sont sûres et connues et économiquement viables qui sont le transport sous forme gazière.

425

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans l'hypothèse où le gouvernement est favorable au terminal méthanier, par exemple, serait prêt à faire un décret, est-ce que vous souhaiteriez que ce soit enchâssé dans le

430 décret, qu'il y ait une condition gouvernementale imposée au promoteur l'obligeant à regarder
raisonnablement votre hypothèse?

PAR M. JULES LAUZON:

435 Oui, c'est exactement la nature de notre démarche.

C'est que notre premier objectif, c'est de pas mettre en péril le projet. C'est pour ça que
dans notre présentation, on a dit qu'on était entièrement d'accord avec les ports méthaniers, sauf,
et notre sauf, c'est ça justement, que ce soit transmis dans l'approbation du projet de créer cette
obligation-là, qu'il y ait une négociation ou une ouverture à d'autres intervenants.

440 Et si le port est approuvé et approuvé aussi comme étant un port ouvert et non un port
dédié qu'au promoteur, comme le port de Montréal, comme à peu près n'importe quel port, c'est
une entrée, il y a un terminal de réception, mais n'importe qui peut importer des produits et venir
les recevoir à un port.

445 Nous, c'est la nature de notre intervention, c'est qu'on souhaite ardemment que
l'approbation du projet soit conditionnelle sans la mettre en péril, mais soit conditionnelle à une
certaine démarche avec des entrepreneurs comme nous qui croyons être capables de bonifier le
projet.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Bernard.

455 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

Dans le même ordre d'idée, est-ce que l'extraction des matières plus lourdes, est-ce que
ça pourrait se faire localement puis acheminées par train?

460 **PAR M. JULES LAUZON:**

Ça pourrait, oui, ça pourrait, monsieur le Commissaire. Ça pourrait être fait ici. Il faut
évaluer aussi l'impact, l'impact du projet.

465 C'est que plus on crée de l'activité, il faut aussi en contrepartie laisser sur place des
emplois bien rémunérés et aussi compenser pour les risques et l'impact de l'ajout au projet.

470 Ça fait qu'il faut soupeser ces choses-là. À quel endroit on est mieux de faire l'extraction,
et si on fait l'extraction ici à Cacouna, c'est pas une impossibilité, c'est faisable à Cacouna aussi,
quel est l'impact additionnel du projet et quelles sont les retombées additionnelles du projet! Et
c'est ce qu'il faut soupeser et il faut discuter aussi avec le promoteur éventuellement.

Mais mon feeling, c'est que l'extraction, c'est une activité quand même où il y a des stades de compression, de déshydratation, tout ça, c'est préférable d'emmener ça le plus près possible d'un secteur, d'un centre industriel qui est celui de Varennes.

475

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Quant à votre troisième suggestion, à savoir de créer, donc que le port soit un port, j'oserais dire public, qui fournisse un service de transit aux personnes qui veulent importer du GNL, est-ce qu'on a l'équivalent de ça dans le monde? Est-ce que ça existe ailleurs un terminal méthanier qui agit comme ça sur une base commerciale?

480

PAR M. JULES LAUZON:

Oui. En France, sur plusieurs, il y a un endroit où Gaz de France agit comme un organisme parapublic et fait une distribution ou rend l'importation et la distribution aussi au privé.

485

Donc pour résumer, une entreprise peut acheter son gaz au Venezuela ou en Russie, payer pour les frais de transbordement et de distribution et recevoir le gaz acheté. Il faut dire que ce qu'on propose, nous, c'est un projet qui est complètement séparé de ce que le promoteur a proposé, et on veut d'aucune façon nuire au projet tel quel. Sauf qu'on est convaincu qu'on amène un projet, on amène une plus-value à ce projet-là, c'est un projet qui est plus structurant, c'est un projet aussi dont dépend l'industrie chimique.

490

L'industrie chimique, c'est le troisième exportateur de valeurs au Québec et au Canada, et depuis trois-quatre (3-4) ans, on voit que notre industrie, à cause justement de la disponibilité de la matière première, notre industrie va de moins de moins d'investissements au Québec, et on a passé la période heureuse où on pouvait investir et on avait d'abord des coûts d'électricité qui étaient attirants pour nos entreprises; maintenant on a le double problème, c'est que la matière première devient de plus en plus rare. On est en bout de ligne au niveau de la distribution du gaz naturel. Nos entreprises sont obligées d'importer des produits à des coûts extrêmement importants par rapport à la compétition, pour maintenir juste notre production actuelle.

495

500

Si on veut avoir une industrie structurante, une industrie chimique viable et responsable, il faut que ça passe par une alimentation en gaz naturel. Pour nous, c'est une priorité, c'est une priorité aussi au niveau du Québec. Parce qu'il faut pas oublier qu'on rajoute la valeur au raffinage, parce qu'on est en bout de ligne d'eux et on alimente un paquet de secteurs tertiaires des pâtes et papiers, on augmente l'industrie de l'automobile, comme j'ai mentionné en entrée de présentation. Donc c'est crucial qu'on ait une industrie chimique forte au Québec.

505

510

On a déjà un noyau extrêmement important à Montréal-Est et à Varennes, à Bécancour et Valleyfield-Beauharnois, on a des pôles d'activité dans des parcs industriels importants, l'industrie pharmaceutique dépend de nous, l'industrie des pâtes et papiers d'une certaine façon dépend de nous, et l'industrie pharmaceutique et l'industrie du plastique.

560 Donc pourquoi Équiterre tenait à s'exprimer sur la question? Eh bien, parce que
Équiterre pense que le Québec doit s'affranchir des énergies fossiles à l'instar de la Suède. On
pourrait se donner l'objectif de le faire d'ici l'an 2020, ce serait les objectifs qui seraient
raisonnables, selon nos évaluations. Dire aussi que contrairement à l'opinion des promoteurs qui
mettent de l'avant l'argument que ce projet contribuera à la sécurité énergétique du Québec, on
pense que c'est plutôt le contraire en fait. Ça va contribuer à une perte d'autonomie du Québec
sur le plan énergétique, à une plus grande dépendance d'un combustible fossile d'une énergie
565 non renouvelable.

570 On pense que pour une économie moderne, on doit regarder vers des énergies qui sont
renouvelables et suivre des modèles davantage comme ceux de la Suède ou de l'Allemagne et
non pas des États-Unis.

575 Et vous dire aussi que, bon, finalement il y a plusieurs raisons qui font en sorte que
Équiterre recommande le rejet du projet du port méthanier à Gros-Cacouna comme tous les
projets de ports méthaniers à l'étude au Québec en ce moment, donc des trois (3). Pourquoi,
parce que, comme je le disais, le gaz est une ressource non renouvelable. Le manque de
disponibilité à long terme aussi de cette ressource-là doit être considéré. La volatilité des prix
aussi, ce n'est pas une énergie dont on contrôle le prix et l'approvisionnement complètement au
Québec, on est dépendant des cours mondiaux. On sait qu'au cours des derniers temps, il y a
eu une augmentation des prix très importante, donc augmentation de la dépendance aussi à
l'égard d'états politiques plus instables.

580 On est aussi contre ce développement de cette filière énergétique là parce
qu'évidemment, le gaz contribue à l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre.

585 De plus, on croit que dans la conjoncture actuelle, avec la confirmation en fait de
l'acceptation du projet de ports méthaniers au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on
n'est même pas sûr que d'un point de vue purement économique, il sera rentable de développer
une infrastructure portuaire de ce type-là ici même avec les coûts environnementaux et sociaux
qu'ils engendrent. Et je reviendrai à une analyse des coûts-bénéfices un petit peu plus tard dans
la présentation.

590 Mais je voulais juste en fait poursuivre en parlant davantage des propositions que
Équiterre a à faire, parce que, comme je le disais tout à l'heure, on pense que ce projet-là
contribuera davantage aux problèmes qu'aux solutions pour la sécurité énergétique du Québec.

595 Donc Équiterre propose que le Québec s'affranchisse de sa dépendance aux carburants
fossiles, ce qui permettra donc une augmentation de sa sécurité énergétique et une plus grande
souveraineté énergétique aussi. Ça permettra une réduction de la dépendance aux énergies
fossiles et ça, ça pourra se faire en augmentant notamment l'efficacité énergétique, donc la
production de mégawatts. J'y reviendrai tout à l'heure avec plus en détail.

600 Et aussi l'augmentation de la production d'énergie propre, tant de la géothermie, de l'éolien communautaire, du solaire et des biogaz.

On croit que ces alternatives-là sont génératrices davantage d'emplois, notamment en région, et de plus de richesse à long terme, étant donné qu'ils engendrent beaucoup moins de
605 coûts environnementaux et sociaux.

Et juste pour vous donner quelques exemples en fait du potentiel en énergie renouvelable que nous avons au Québec, juste en termes d'efficacité énergétique, selon les études qui ont été réalisées, on dit que douze point sept (12,7) emplois sont créés par million de dollars (1 M \$)
610 investi, ce qui est un coefficient supérieur à l'investissement du port méthanier ici à Gros-Cacouna.

Le Québec s'est donné comme objectif une production de mégawatts, donc d'efficacité énergétique, de huit térawattheures (8 TWh) d'ici à 2015, selon les études dont on a disposé et qui vont se rendre au gouvernement et éventuellement à l'Agence d'efficacité énergétique. Le
615 potentiel serait beaucoup plus grand que ça, soit d'environ douze point six térawattheures par année (12,6 TWh/a), ce qui correspond en fait à soixante pour cent (60 %) de la croissance anticipée de la demande au Québec au cours des prochaines années.

Pour vous donner quelques exemples, la Colombie-Britannique, elle, vise cet objectif pour quarante-cinq pour cent (45 %), le Vermont pour cinquante pour cent (50 %). On croit aussi qu'en termes d'efficacité énergétique, si on veut atteindre notre plein potentiel, l'éducation est un
620 outil qui est essentiel. Vous rappeler aussi qu'on est en pleine décennie de l'éducation de développement durable présentée, encouragée par l'UNESCO et qu'au Québec, il se fait très peu de choses en ces termes.

Autre exemple d'énergie verte qui est très bénéfique d'un point de vue économique, la géothermie qui permet des économies en fait de soixante (60 %) à soixante-dix pour cent (70 %) de chauffage. La géothermie est très peu développée en fait au Québec, mais on a un énorme
630 potentiel en ce sens-là.

Juste vous donner l'exemple de la Suède qui, elle, pour qui en fait où quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des nouvelles constructions utilisent cette technologie, et la Suède en fait ressemble beaucoup au Québec à bien des égards, en termes de type de consommation
635 énergétique, en termes de population et surtout en termes de climat. C'est un pays qui a une croissance économique très très importante et pourtant, une consommation énergétique beaucoup moindre. Donc on ne peut pas faire le coefficient d'augmentation énergétique égale croissance économique. Donc il faut regarder à plus long terme, avoir une vision plus globale et surtout regarder davantage du côté des coûts environnementaux et des coûts sociaux.

640 Autre exemple encore avec la géothermie! Selon Manitoba Hydro, en fait, ils calculent que l'installation de mille (1000) pompes géothermiques produit quinze millions de dollars

645 (15 M \$) en retombées économiques pour le secteur de la construction et environ cent cinquante (150) emplois. Donc des alternatives, le Québec a un grand potentiel pour augmenter même ses ressources, ses capacités à créer de la richesse, car l'énergie en soi n'est pas une source de richesse. C'est ce qu'on fait avec qui le détermine.

650 Je vous parlais tout à l'heure d'une petite analyse coûts-bénéfices, je vais la faire de manière très résumée! En fait, on entend beaucoup de la part des promoteurs, non seulement l'argument de sécurité énergétique que je viens de démolir jusqu'à un certain point, mais aussi l'argument des emplois, des emplois qui, on le sait, dans les trois (3) prochaines années, seront d'environ deux mille cent (2100) personnes année-hommes et qui, à long terme, ne promènent, en fait après trois (3) ans, ce qui est pas du si long terme que ça soit dit en passant, ne garantissent que dix-huit (18) emplois sur trente-cinq (35) en région.

655 C'est très peu d'emplois comparativement à tous ceux qui risquent d'être perdus dans l'industrie du tourisme dans la région, parce qu'on a évidemment pas envie d'aller faire du tourisme à côté d'un port méthanier où il y a toutes sortes d'autres nuisances, que ce soit visuel, par le bruit, par l'odeur ou autres.

660 Donc ça m'amène à parler davantage des coûts environnementaux et sociaux d'un tel projet, des impacts sur le tourisme, je l'ai mentionné, sur la beauté du paysage, sur la qualité des écosystèmes, une baisse aussi de la valeur des habitations dans la région. Et plus globalement en termes de coûts sociaux aussi, les risques en cas de catastrophe en termes de mesures d'urgence.

665 Je pense que vous avez eu trois (3) intervenants, les trois (3) intervenants majeurs en matière de santé qui sont venus se prononcer à l'encontre du projet dans les jours passés. Je pense à l'Hôpital de Rivière-du-Loup, à l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent au Centre de santé et des services sociaux de Rivière-du-Loup, donc pour des raisons de santé publique et aussi de mesures de sécurité en cas de catastrophe disaient que c'était un projet qui mettait à risque la santé des populations.

675 Je vais vous dire que moi, à titre personnel, ça m'inquiète aussi, parce que je passe quatre (4) mois par année à l'île Verte avec deux (2) jeunes enfants, et prenant connaissance aussi des émissions de la population atmosphérique qui aura cours, principalement pendant la période de construction mais aussi après, je suis inquiète pour la santé de mes enfants, pour la mienne, pour celle de mes concitoyens, étant donné qu'on est en amont des vents.

680 Et pour la sécurité aussi, je pense que d'autres citoyens de l'île Verte sont venus présenter des inquiétudes, des inquiétudes que je partage à titre de citoyenne de cette magnifique île.

685 Vous dire aussi, pour poursuivre en termes de coûts environnementaux, donc d'externalités dans notre système économique évidemment, eh bien, on peut pas faire fi de

l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre. On évalue à un million de tonnes (1 Mt) de CO₂ supplémentaire l'utilisation de gaz qui nous arrive sous forme de gaz naturel liquéfié versus de l'obtenir directement par pipeline de l'Alberta.

690 Donc pour se donner une idée, un million de tonnes (1 Mt) de CO₂, c'est l'équivalent d'une augmentation de deux cent cinquante mille (250 000) voitures de plus qui circulent, donc ce sera une contribution de plus du Québec aux émissions de gaz à effet de serre si ce projet était accepté.

695 En termes d'environnement aussi vous dire qu'on appuie les recommandations et les inquiétudes qui ont été présentées par le CRE du Bas-Saint-Laurent relativement à la biodiversité et aux espèces menacées. On est très inquiet pour l'équilibre du Saint-Laurent qui est notre fil d'Ariane à tous.

700 Ça, c'est les grandes lignes. Je vois le temps qui passe, donc je vais en venir aux conclusions!

705 Je voulais conclure avec une citation du Conseil de direction de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire des Nations Unies, le Millennium Ecosystem Assessment qui, l'année dernière, a publié un rapport, en fait c'est un rapport qui regroupe les conclusions de mille trois cent soixante (1360) experts à travers la planète, qui font état finalement de l'état des écosystèmes mondiaux, et vous rappeler qu'à la tête de ce rapport-là, il y a Robert Watson qui est de la Banque mondiale, donc un organisme qu'on connaît pour son conservatisme économique, et qui malgré ça, en vient à la conclusion que je vous cite ici:

710 "L'activité humaine met une pression si forte sur les fonctions naturelles de la terre que nous ne pouvons plus prendre pour acquis la capacité des écosystèmes de la planète à soutenir les générations futures."

715 Dois-je vous rappeler qu'il n'y a pas d'économie sans écosystèmes, il n'y a pas d'humains sur la terre sans un équilibre fragile qui existe entre les différentes composantes de ces écosystèmes-là.

720 Alors chers Commissaires, analystes, citoyens et citoyennes, on est prêt à prendre vos questions. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Merci madame Waridel pour votre témoignage.

 J'aurais une question, vous semblez beaucoup insister sur le potentiel d'économie d'énergie. Justement en page 38, il y a un tableau fait par Phillip Dunsky, Dunsky Expertise. Ce qui est frappant dans ce tableau-là, c'est qu'on voit les nombreux programmes d'économie

730 d'énergie qui ont été lancés dans les années quatre-vingt-dix et on s'aperçoit qu'ils ont échoué, même les plus modestes, si on prend les plans de 96-97.

Donc à ce moment-là, vous considérez que maintenant, la tendance, disons le fruit est mûr pour que les nouveaux programmes rencontrent les objectifs?

735 **PAR M. PATRICK BONIN:**

Oui, bien écoutez, justement si on regarde ce tableau qui est bien à la page 37, c'est ça?

740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

38, en fait, nous, dans notre mémoire.

PAR M. PATRICK BONIN:

745 Figure 14. Si on regarde, justement c'était pour la plupart des ambitions, des potentiels qui étaient établis, et ce qu'on s'est rendu compte, c'est que les investissements, au niveau du Québec, n'ont pas été suffisants pour atteindre ces objectifs-là.

750 Ce qu'on se rend compte, lorsqu'on regarde un petit peu la situation actuelle avec les objectifs des réductions récemment fixées dans la Stratégie énergétique du Québec, c'est que ces objectifs sont très très peu ambitieux comparativement à ce qui se fait ailleurs dans le monde et qu'il faudrait définitivement davantage d'investissements là-dedans.

755 Le gouvernement est prêt à investir au niveau de l'hydroélectrique, la construction de nouveaux barrages. Nous, ce qu'on dit, c'est que l'efficacité énergétique est concurrentielle à l'hydroélectrique, autant au niveau économique, et si on regarde et si on intègre toutes les externalités, évidemment l'hydroélectrique n'est plus du tout concurrentiel avec l'efficacité énergétique, et c'est en ce sens-là qu'on mettait le tableau pour montrer à quel point on a fixé des objectifs qu'on n'a jamais atteints nécessairement et que le potentiel est beaucoup plus grand.

760 Et ce tableau date de 2006, on voit les deux (2) projections, les deux (2) scénarios de monsieur Dunsky en 2004, à l'époque les données n'étaient pas les mêmes que de nos jours. Ce qu'on sait maintenant, c'est que les objectifs pourraient être encore beaucoup plus ambitieux que ce qui était proposé en 2004 et ça, ça devrait être pris en considération.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

770 **PAR Mme LAURE WARIDEL:**

Si vous me permettez de compléter! Tant qu'on va développer d'autres alternatives à l'efficacité énergétique, lorsqu'on va favoriser l'entrée, par exemple, de gaz ou de d'autres types d'énergie, eh bien, on voit une corrélation directe avec la réduction des mesures qui sont faites pour l'efficacité énergétique.

775
780 Quand de continuer à surconsommer est rentable, entre guillemets, eh bien, on n'a pas tendance à aller vers des mesures d'efficacité énergétique qui sont plus rentables d'un point de vue économique, social et environnemental, mais qui a priori sont parfois plus complexes à mettre de l'avant que de juste ouvrir le robinet davantage plutôt que de voir qu'est-ce qu'on fait avec l'eau qui a déjà coulé.

PAR LE PRÉSIDENT:

785 Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

790 Vous êtes évidemment contre le projet, et ceci aurait comme effet de réduire l'offre de gaz en Amérique du Nord.

795 Vous avez toutes sortes de raisons pour ça, mais dans le marché actuel, au niveau industriel, parfois commercial et institutionnel, la compétition, c'est gaz naturel et mazout lourd. Le prix du gaz naturel ici suit d'assez près la composante mazout lourd.

Alors si on impose des contraintes sur l'approvisionnement en gaz naturel, vous pensez pas que ça va emmener plus d'usage de mazout lourd au Québec?

PAR Mme LAURE WARIDEL:

800 Je vais laisser parler Patrick et ensuite de ça, je vais poursuivre.

PAR M. PATRICK BONIN:

805 C'est sûr qu'on encourage l'utilisation de carburants qui polluent moins. Donc le mazout lourd évidemment, on préfère qu'il soit remplacé par le gaz naturel. On préfère par contre d'autres alternatives.

810 Ce qu'il faut regarder au niveau de l'approvisionnement présentement, nous, ce qu'on constate, c'est que ce qu'on a présentement comme réserve au Canada c'est amplement suffisant pour assurer une transition énergétique au niveau du Québec, de diminuer justement cette dépendance envers le gaz naturel, de diminuer autant au niveau résidentiel qu'au niveau

815

commercial et institutionnel, dégager davantage de gaz naturel en s'assurant de simplement utiliser cet approvisionnement de l'ouest et non pas utiliser le GNL, parce que le GNL, en termes d'émission de gaz à effet de serre, comme vous êtes déjà au courant probablement, est beaucoup plus élevée qu'au niveau du gaz naturel.

820

Donc évidemment, on veut tasser le mazout, mais on ne croit pas que c'est l'alternative que d'emmener davantage de gaz naturel directement, quand on sait qu'il y a des réserves et que ça doit être une énergie de transition pour le Québec.

PAR Mme LAURE WARIDEL:

825

Sans compter que les promoteurs nous ont pas prouvé que les gaz qui seraient amenés par ici serviraient à remplacer le mazout. Ce que ça risque de faire davantage, c'est de créer un nouveau marché, surtout si le mazout demeure moins coûteux que le gaz naturel.

830

On pense par contre que pour certaines industries, il serait très avantageux de regarder du côté des biogaz et de maximiser le potentiel, comme c'est le cas en Suède. On a beaucoup d'industries forestières ici aussi, et les biogaz seraient une source énergétique très très intéressante qui est beaucoup moins polluante évidemment et contribue beaucoup plus à la solution qu'au problème, contrairement à ce projet de port méthanier.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

840

PAR Mme LAURE WARIDEL:

Merci à vous.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à vous monsieur Bonin, de nombreuses références dans le document aussi, je vous remercie pour les références bibliographiques.

850

PAR M. PATRICK BONIN:

Ça fait plaisir.

855

OFFICE DU TOURISME DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Nous allons maintenant inviter l'Office du tourisme de Rivière-du-Loup, monsieur Pierre Bossé et madame Claudette Dumont.

Bonjour madame, bonjour monsieur. À vous la parole.

865 **PAR Mme CLAUDETTE DUMONT:**

Bonsoir. Merci beaucoup de nous écouter. Je représente l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup.

870 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 2, fin

Je vais laisser monsieur Bossé présenter un peu nos préoccupations.

875

PAR M. PIERRE BOSSÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3

880 **Page 3, premier paragraphe, quatrième ligne**

Et autres, ça veut dire le touriste et tous les gens qui côtoient ce milieu naturel.

LECTURE DU MÉMOIRE

885

Page 3, premier paragraphe, fin

C'est évident que par les démarches qui ont été faites, on se rend compte qu'il y a des moyens qui ont été envisagés, qu'il y a des préoccupations qui ont été énoncées, puis il y a des suggestions qui ont été faites.

890

Nous autres, on tient à ce que cette activité-là soit protégée.

LECTURE DU MÉMOIRE

895

Page 3, deuxième paragraphe, fin

900 Quand on voyait tout à l'heure qui est donné par madame Dumont qu'il peut y avoir des événements au parc marin, il peut y en avoir au niveau d'ornithologie, il peut y en avoir des différents, ça peut être sur le plan local, régional comme sur le plan national.

LECTURE DU MÉMOIRE

905 **Page 3, troisième paragraphe, fin**

Il faudrait pas mettre en péril un développement potentiel touristique lors soit de l'aménagement ou la construction.

910 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 4**

Page 4, premier paragraphe, troisième ligne "... bon citoyen corporatif".

915 C'est qu'au début de la présentation, à la première présentation qu'il y a eue au niveau de la conférence de presse, ils nous ont fait part de leurs intentions qu'à chaque pas qu'ils allaient faire, nous tenir au courant, nous informer et de partager avec les citoyens de la région et ceux qui avaient des questions, des informations pertinentes qu'ils possédaient tout au long du cheminement.

LECTURE DU MÉMOIRE

920 **Page 4, premier paragraphe, fin**

925 C'est qu'on s'est rendu compte que c'est vrai, quand on parlait d'Énergie Cacouna et qu'on en parle, on parle d'un bon citoyen corporatif. Il a su s'intégrer dans le milieu, faire les démarches qu'il faisait, puis on l'a vu autant au niveau médiatique, que ce soit les journaux, la radio ou autres, des communiqués, il y en a eu beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE

930 **Page 4, fin de la première suggestion**

935 Nous ne demandons pas nécessairement qu'Énergie Cacouna prenne le "lead" de certaines organisations ou être partout, mais c'est d'être aux tables de développement et de concertation qui existent dans le milieu de la MRC.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, deuxième suggestion "... et les besoins touristiques"

940 L'idée derrière ça, c'est de voir qu'on serait capable de démontrer, parce que c'est quand même nouveau, aux gens, comme on a pu avoir à un moment donné dans la région de la Gaspésie, si je prends la région de Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat plus particulièrement, où ce qu'il y avait, Lavalin a fait l'éolienne, puis là, on avait un centre qui disait aux citoyens, aux touristes, aux autres personnes, à quoi ça pouvait servir, d'où ça venait, le pourquoi, les bienfaits.
945 Donc c'est un peu dans ce sens-là.

Et de plus, nous autres, on voyait le maillage également avec les services des utilisateurs qu'on a nommés précédemment. C'est le fait dans l'aménagement de penser à avoir un lieu, que ce soit un kayakiste, un cycliste ou autres, qu'il y aurait des lieux sanitaires ou des endroits de services qui pourraient être utilisés à de bonnes fins. Je pense qu'un promoteur comme Énergie Cacouna peut se permettre de composer davantage sur les bienfaits que ça pourrait rapporter au niveau régional.
950

De plus, cette initiative permettrait d'harmoniser l'opération du port et les opportunités du milieu à bien accueillir les touristes en région. C'est sûr qu'une région comme la MRC de Rivière-du-Loup, on a besoin d'attraits, d'attraits majeurs, et ça pourrait en devenir un.
955

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin de la troisième suggestion

960

Lors des rencontres qu'on a eues et à la lecture des documents qui ont été faits, on s'est rendu compte qu'effectivement, il aurait fallu qu'il paie et engage des experts-conseils puis des gens qui ont fait des analyses très exhaustives sur le milieu lui-même.
965

Puis à l'intérieur de ça, moi personnellement, j'ai vu, il y a des choses qui j'ai apprises, je considère que, comme bon citoyen corporatif toujours, qu'Énergie Cacouna pourrait faire bénéficier les gens de la région de ces expertises-là et au développement futur du milieu touristique.
970

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin de la quatrième suggestion

975 On disait, lors des rencontres, qu'il pourrait y avoir, en présence d'un méthanier, un genre de navette organisée, parce qu'on sait que le méthanier est là, pour faciliter le transport au niveau des kayaks de la zone précisée où il pourrait y avoir un danger potentiel, pour pas non plus que la zone qui est sur le fleuve, à peu près de mille mètres (1000 m), à ce moment-là il y aurait des moyens envisagés qu'il sera possible de réaliser.
980

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, fin de la cinquième suggestion

985 Je crois qu'il y a moyen, puis je sais, par les discussions qu'on a eues, qu'il y a un intérêt
qui est porté sur cet aspect-là, puis je regarde le travail qui a été fait par Canards Illimités, je
regarde ce qui se passe présentement, le nombre d'espèces d'oiseaux qu'on peut y observer,
c'est vraiment un milieu naturel intéressant. On peut mettre la main à la roue, dans le sens qu'on
pourrait aider davantage en voyant plus que cet attrait-là pourrait être, je dirais, vu autrement,
990 dans le sens qu'on a déjà fait ici en région l'organisation de transport de gens de Québec et
même de Montréal pour visiter les sites ornithologiques du Gros-Cacouna, puis celui de l'île Verte
qui est à proximité, puis c'est un produit touristique qui est intéressant.

Ça fait qu'à ce moment-là, je pense que c'est dans les possibilités que ça se réalise
995 conjointement avec le milieu sous un aspect touristique.

PAR Mme CLAUDETTE DUMONT:

LECTURE DE LA CONCLUSION, page 5

1000 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Merci pour votre présentation.

Je vais laisser mon collègue monsieur Haemmerli débiter.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1010 Je voudrais juste valider une ou deux (2) choses avec vous. Vous nous dites, bon, on a
cent quatre-vingt-seize (196) membres représentant le milieu de l'hébergement, de la
restauration, des attrait, etc. Le mémoire s'est fait comment, est-ce qu'il est approuvé, est-ce
que vous l'avez soumis aux membres?

1015 **PAR Mme CLAUDETTE DUMONT:**

Le conseil d'administration a approuvé ce mémoire que nous avons fait. Nous avons
travaillé, quand même nous avons fait un petit comité avant, et puis quand on l'a écrit, il a été
1020 corrigé et recorrecté, et puis ça a été accepté au conseil d'administration de l'Association de
l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1025 Est-ce que dans les membres, il y a des gens qui vous ont fait part de préoccupations à l'égard d'attraits qui sont dans les environs immédiats du projet?

PAR Mme CLAUDETTE DUMONT:

1030 Oui, c'est sûr qu'il y a des gens qui ont fait part de leurs préoccupations.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1035 Comme?

PAR Mme CLAUDETTE DUMONT:

1040 La proximité, c'est bien sûr. De pouvoir se rendre sur les sites, c'est très important. De pouvoir de continuer de se rendre sur les sites même pendant la construction, comme on avait parlé.

Monsieur Bossé pourra vous ajouter des choses.

PAR M. PIERRE BOSSÉ:

1045 C'est qu'au niveau des cyclistes, c'est que c'est sûr que tu as les cyclistes, les kayakistes, ces gens-là, les ornithologues également qui sont à proximité. Les craintes que les gens ont, qu'ils ont soutenues auprès de nous, c'était la question de l'accessibilité. On en parle de l'accessibilité au lieu, au site, comment faire pour s'y rendre, comment faire pour voir, où on va passer, comment on va le contourner!

Mais il y a eu une rencontre, c'est en décembre 2005, si ma mémoire est bonne, à laquelle monsieur Van Der Put a invité les gens, tous les organismes à les rencontrer.

1055 À ce moment-là, lors de cette rencontre-là, ils ont sorti toutes les préoccupations, puis chaque organisme sollicité qui était présent a pu dire ses craintes et ses préoccupations.

À l'intérieur des documents qui ont suivi, 2005, les réunions en 2006, puis on voit leurs préoccupations, et on voit également des solutions qui ont été envisagées et apportées.

1060 Puis des organismes qui ont été invités, les réponses ont semblé satisfaisantes. Puis l'exemple qu'on a cité à l'intérieur de ça fait partie, un des membres du conseil d'administration qui a dit, nous autres, on avait des inquiétudes, parce que c'est un pratiquant du kayak, puis il dit, à ce moment-là, il y a une solution qui est envisagée que je trouve intéressante, j'aimerais que des choses de même se fassent dans d'autres secteurs.

1065

Mais il y a un élément qui est pas à l'intérieur de ça. Comme membres, on n'a pas, nous autres, dans notre organisme, le membership, exemple, la marina. On n'en parle pas, on ne le cite pas, puis on l'a pas.

1070 Ça fait que c'est pour ça qu'il est pas là. On a parlé de la Route verte, la Route bleue, parc marin, croisière, route navigateur, route nautique et tourisme, ce sont les gens qui sont membres. Et les membres d'affaires à l'intérieur de l'organisation de l'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup, une trentaine de membres qui sont des gens d'affaires.

1075 Prenez, exemple, si je prends comme Denis Morin, c'est Freightliner, c'est une entreprise de transport, il est membre parce qu'il sollicite pendant deux-trois (2-3) ans pour l'organisation. Il y a beaucoup de gens d'affaires de ce type-là qui sont membres de l'Office qui, eux, croient au développement touristique, parce qu'on représente quand même beaucoup d'argent aussi.

1080 Sur le plan de l'hôtellerie, de la restauration, vous voyez à peu près ce qu'il y a à Rivière-du-Loup ou dans la MRC de Rivière-du-Loup, ça fait que ces gens-là se prononcent. Parce que le gaz naturel comme tel, comme moyen économique, quand on voit passer l'électricité, on avait certains avantages qu'on n'a plus, mais on voit des coûts changer. Ça fait qu'à ce moment-là, on a des préoccupations aussi.

1085

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1090 En parlant de l'hôtellerie, on a entendu durant cette audience des préoccupations à l'égard de conflits possibles au niveau de l'hébergement entre les touristes et les ouvriers durant la période de construction.

PAR M. PIERRE BOSSÉ:

1095 Bon, ça, je peux vous répondre, parce que j'ai participé, nous autres, on a collaboré avec le CLD, l'Office du tourisme et des congrès a envoyé un sondage au niveau des hôteliers et tous ceux qui avaient de l'hébergement.

1100 Ce qu'on a fait, on a répondu à ce sondage-là, puis la conclusion en est que c'est évident que les touristes vous venir à un tarif saisonnier plus élevé, puis ça veut pas dire que ça fait nécessairement l'affaire des gens qui sont des travailleurs. Par contre, dépendamment du type d'hébergement, quand je parle d'hôteliers, c'est mon cas, je suis un hôtelier. Mais pour ce qui est de certains types d'hébergements, ça fait leur affaire.

1105 Puis le CLD était capable de répondre aux gens d'Énergie Cacouna pour trouver des plans et des solutions envisageables pour le logement de ces personnes-là. Parce que ce n'est pas revenu par la suite à l'OTC comme étant une problématique.

1110

S'il y avait eu le cas d'une problématique, on aurait pu l'analyser avec eux et voir qu'est-ce qu'il en était. Mais ça n'a jamais été représenté sous cet angle-là par le CLD par la suite de l'enquête qui a été faite.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1115

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Ce que je retiens aussi de votre mémoire, donc outre, bon, il y avait votre point sur le kiosque d'interprétation, mais vous manifestez quand même certaines, je dirais pas une inquiétude, mais disons au moins certaines préoccupations néanmoins, ce que j'en retiens de votre mémoire. C'est que vous souhaitez que le projet s'insère bel et bien dans le milieu et ne porte pas préjudice aux activités limitrophes.

1125

Ce que je retiens de votre analyse, mais au-delà de ça, puisque vous pensez – quel mécanisme devrait avoir, outre les gens, vous parlez de suivi, mais quel mécanisme pourrait être efficace pour s'assurer que les activités limitrophes sont pas pénalisées, soit envers la construction...

1130

PAR M. PIERRE BOSSÉ:

1135

C'est l'implication que peut avoir Énergie Cacouna dans des installations qui vont permettre justement à tous ceux qui sont à proximité d'être capables – quand on parle de lieux sanitaires, quand on parle d'eau potable, quand on fait du cyclisme, j'en ai fait, quand on fait de la randonnée, c'est la même chose, quand on fait du kayak ou des excursions comme ça, ce qu'on a besoin, c'est de lieux aménagés propices, surtout à un carrefour comme celui-là. Parce que c'est vraiment un carrefour.

1140

Si on regarde le cyclisme au niveau de la Route verte, c'est un incontournable, il faut passer. Quand on regarde le kayak, il faut passer. C'est la Route bleue, elle a été inaugurée ici en région l'an dernier.

1145

C'est des choses comme ça que je me dis que Énergie Cacouna peut, lui, lors de ses travaux d'aménagement ou des plans finaux, de donner une accessibilité. Je pense juste aux stationnements. Je sais que les routes, il faut qu'elles soient refaites dans ce secteur-là, et il y a des aménagements avec un potentiel possible où ce qu'il peut y avoir vraiment convergence entre le milieu ornithologique, le milieu qui est un attrait lui aussi, et les milieux naturels d'exploitation par les différents types de clientèles en toutes saisons. Il y a moyen pour eux monétairement de faire des aménagements.

1150 Je vois des écoles qui vont venir là, voir c'est quoi un port méthanier, c'est des excursions qui vont être faites dans ce secteur-là dans différentes périodes. Comment la convivialité se fait entre un milieu comme le nôtre qui est pas réticent, sauf dans la partie qu'on est ignorant.

1155 Être ignorant n'est pas un défaut en soi, être ignorant, on le dit un peu là-dedans, on peut pas être des experts en tout, mais dans ce secteur-là, au niveau de ce qui converge dans ce milieu-là, c'est important qu'il y ait un maillage entre Énergie Cacouna et le milieu.

1160 Puis les démarches qu'ils ont faites, je disais tantôt, je reviens sur celle-là de décembre 2005, on se rend très bien compte qu'ils ont une volonté et ils ont répondu à beaucoup de préoccupations, et dans le déroulement et l'avenir qui s'en vient, s'ils continuent à travailler comme ils ont travaillé à être près des gens, nous informer, nous rencontrer, nous solliciter, nous documenter, et ils sont disponibles, ça vient qu'on peut travailler, puis c'est ce qu'on sent.

1165 On sent pas ces gens-là comme des étrangers dans le milieu présentement. Ce sont des gens qui font partie des gens de chez nous maintenant. Moi, c'est de même que je les perçois dans leurs démarches et dans leur façon d'être.

Ça fait que je trouve ça très rassurant.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 Très bien. Effectivement, bon, ça fait plusieurs mandats que je fais, je discutais avec nos collègues au BAPE entre mandats, et une constatation qu'on fait, c'est que c'est fréquent, disons beaucoup de promoteurs sont très proactifs avant de venir au BAPE, bien entendu ils le sont aussi pendant qu'ils sont devant le BAPE et après, une fois qu'il y a l'autorisation, bon, un décret favorable, on voit qu'il y a une tendance assez constante des promoteurs à moins être visibles, à moins être accessibles une fois qu'ils ont leur autorisation.

1180 Dans ce cas-ci, vous lancez un message en ce moment en disant, bon bien, Énergie Cacouna, si votre projet est autorisé, on espère que vous soyez aussi présents, aussi accessibles après le décret qu'avant de venir devant le BAPE, c'est ça votre message?

PAR M. PIERRE BOSSÉ:

1185 Puis dans la suggestion qu'on fait, la deuxième, on dit:

"Qu'Énergie Cacouna soit partie prenante à la réalisation d'un attrait touristique sur le gaz naturel."

1190 Et on dit dans ce même paragraphe:

"Cette initiative permettrait d'harmoniser l'opération du port méthanier et les opportunités du milieu à bien accueillir les touristes."

1195 Parce que les touristes, il y a pas juste des touristes qui se promènent de temps en temps, les touristes, maintenant, ce sont des gens d'affaires, des gens qui viennent pour X raisons.

1200 Donc il y en a de plus en plus, ça tourne à l'année.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous vous remercions pour votre témoignage.

1205

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Nous allons maintenant inviter la Fédération des chambres de commerce du Québec, monsieur Bernard Hogue.

Bonjour monsieur, à vous la parole.

1215

PAR M. BERNARD HOGUE:

1220 Merci. Messieurs les Commissaires bonjour. Je vous remercie de bien vouloir entendre le point de vue de la Fédération des chambres de commerce du Québec aux audiences publiques dans le cadre du projet de port méthanier de Gros-Cacouna.

Comme vous avez déjà pris connaissance de notre mémoire, je me limiterai donc à en présenter les grandes lignes.

1225 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 1, fin

1230 La Fédération des chambres de commerce du Québec appuie la construction d'un port méthanier au Québec, où qu'ils soient.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 9, dernier paragraphe, troisième ligne

1235 Je dis environ, parce que les données dont nous disposons, les dernières données dont nous disposons datent maintenant de 2002, celles qui sont plus précises.

LECTURE DU MÉMOIRE

1240 **Page 12, premier paragraphe, fin**

Toutefois, l'augmentation de la demande en énergie électrique à la grandeur du continent nord-américain pourrait faire pencher la balance dans l'autre sens.

1245 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 12, deuxième paragraphe, troisième ligne

1250 Notons ainsi que dans la perspective du développement durable, il nous apparaît souhaitable d'être en mesure de fournir à nos voisins des provinces limitrophes, et particulièrement des États-Unis, une source d'énergie permettant de remplacer le charbon et le pétrole dans la production d'électricité.

1255 D'un point de vue continental, ceci permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en répondant à la demande croissante d'énergie électrique pour laquelle nos sources de production hydroélectrique ne peuvent suffire.

LECTURE DU MÉMOIRE

1260 Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 Merci monsieur Hogue. Alors nous avons bien entendu quelques questions à vous poser.

Je vais laisser la parole à monsieur Bernard en premier.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1270 Évidemment l'apport d'un terminal méthanier sera d'augmenter l'offre du gaz naturel en provenance de l'est du Canada plutôt que la production traditionnelle de l'Ouest canadien.

1275 Présentement, ma compréhension, c'est que le tarif transport, il est commun pour le Québec et le sud et l'est de l'Ontario, de sorte que même si le terminal est localisé ici, au niveau des prix, ça ne fera pas, évidemment la molécule elle-même pourra coûter moins cher que si on l'achetait sur le marché nord-américain, mais il reste que c'est un marché intégré, puis il y a très peu de différence; ce qui fait la différence d'un endroit à l'autre, c'est le coût de transport.

1280

Donc quelle est votre position là-dessus, le fait qu'on ne bénéficiera pas d'un avantage de localisation dû au fait que le gaz proviendra de l'est du Québec? Est-ce que vous avez une position là-dessus?

PAR M. BERNARD HOGUE:

1285

En fait, notre inquiétude, elle est beaucoup plus au niveau de la disponibilité des approvisionnements qui influenceront nécessairement sur les prix à court et à moyen termes.

1290

Et comme l'Ouest canadien ne dispose que de neuf virgule deux (9,2) années de réserve actuellement, avec les pressions évidemment que l'Ouest américain met sur ces mêmes producteurs pour bénéficier de l'apport de ce gaz-là, nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir une autre source d'approvisionnement qui vienne contrebalancer l'effet que pourrait avoir la diminution de la production dans l'Ouest.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1295

Donc vous avez pas de position au sujet de la réorganisation des zones tarifaires?

PAR M. BERNARD HOGUE:

1300

Non. Nous n'en avons pas examiné les détails.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Ça va.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Néanmoins, sur la sécurité énergétique, ce qu'on pouvait voir, c'est la capacité donc des deux (2) réservoirs serait d'alimenter pendant environ, une fois plein, ce serait d'alimenter environ pendant deux (2) semaines le gazoduc. Après cela, bien, s'il y avait un retard dans les navires, bien, il y aurait une rupture autrement dit d'alimentation.

1315

Cet aspect-là, est-ce que ça vous inquiète? En fait, quand vous dites que le marché est tellement bien intégré, et même s'il arrivait un problème, l'Ouest pourrait continuer à fournir pendant les quelques jours de délai?

PAR M. BERNARD HOGUE:

Exactement. Exactement, vous touchez là un point intéressant. Oui, il pourrait y avoir des retards, mais ce marché qui s'intègre de plus en plus fait que nous ne sommes pas – déjà, à

1320 l'heure actuelle il y a des ports méthaniers sur la côte est américaine, et c'est un peu comme l'électricité, ça peut aller dans les deux (2) sens.

Je vous dirais qu'un retard même de deux (2) semaines serait pas catastrophique pour nous dans ce sens-là, puisqu'il pourrait y avoir l'intégration probablement de l'arrivée de méthaniers dans d'autres ports méthaniers sur la côte est.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie pour votre présentation. Merci.

1330 Nous allons maintenant faire une pause de quinze (15) minutes, il est présentement quinze heures (15 h), nous allons reprendre à quinze heures quinze (15 h 15).

1335

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
DENIS CUSSON ET GÉRALD DIONNE

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons inviter messieurs Denis Cusson et Gérald Dionne.

1345

Alors messieurs je vous laisse la parole et bienvenue.

PAR M. GÉRALD DIONNE:

1350

Bonjour. Je me présente, Gérald Dionne, je demeure sur l'île Verte depuis trente et un (31) ans, biologiste de formation. Je travaille présentement sur l'île à différentes activités dont au niveau de la gestion du site historique du phare de l'île Verte.

Et Denis Cusson, secrétaire-trésorier de la municipalité.

1355

Donc j'aimerais prendre quelques minutes de votre temps pour exprimer en fait quelques craintes spécifiques à une particularité, je vous dirais, de l'environnement insulaire en général au Québec et particulièrement nécessairement au niveau de l'île Verte, en ce qui me concerne, concernant la venue d'un port méthanier à proximité.

1360

Donc dans un premier temps, je décrirais quelques moyens de transport qu'on connaît sur l'île dans une année. Donc depuis 1990, nous avons la possibilité d'avoir un traversier, donc c'est la photo en haut à gauche, donc un traversier qui permet de rentrer des voitures sur l'île. Donc depuis une quinzaine d'années autrement dit, on a ce service-là.

1365

Auparavant, les gens de l'île ont toujours dû se débrouiller un peu par eux-mêmes, donc traverser par leurs propres moyens à bord d'embarcation, de chaloupe et de chaland.

1370

Donc durant la période estivale, à raison d'environ six (6) mois par année, c'est le moyen de transport qu'on doit nécessairement utiliser. Et tout ça, vous aurez compris, est toujours fonction des marées. Donc ce n'est pas à toutes heures de la journée qu'on peut aller et venir en bateau.

1375

Durant la période automnale et printanière, donc la période je vous dirais intermédiaire entre la période estivale et la prise du pont de glace qui est le sujet principal de la présentation, il y a une desserte aérienne qui se fait en hélicoptère; donc c'est un service du ministère des Transports du Québec.

1380

Depuis environ vingt (20) ans, les gens ont la possibilité d'aller et venir à l'extérieur de l'île, toujours en fonction d'un horaire très strict: Trois (3) jours-semaine seulement une heure et demie (1½) l'avant-midi et une heure et demie (1 ½) l'après-midi. Mais c'est quand même un

service très intéressant, dans le sens que si c'est pas le service d'hélicoptère offert par le ministère des Transports, c'est la chaloupe et la méthode à bras, donc même en 2006, c'est encore quelque chose qui est pensable de devoir sortir en chaloupe avec notre bagage.

1385

Donc le pond de glace finalement! À partir du mois de janvier, fin décembre-début janvier, nécessairement dépendamment des saisons, durant une période d'environ deux (2) à trois (3) mois, on a la possibilité de sortir de l'île par nos propres moyens. Donc c'est le seul moment de l'année où on est complètement indépendant.

1390

Et quand j'entends complètement, on n'a pas d'horaire à respecter, on peut sortir à pied si on veut, donc on n'a même pas besoin d'embarcation, de véhicule, de motoneige, etc. Donc c'est une liberté totale durant environ deux (2) à trois (3) mois qui est très importante pour le maintien entre autres d'une population permanente sur l'île Verte.

1395

Vous avez une photo qui présente le chemin du pont de glace tel que balisé. Ça, c'est environ dans le centre de l'île. Je vais vous montrer en détail la carte tout à l'heure.

1400

Donc c'est simplement un chemin comme ça qu'on va baliser et qui va être entretenu de manière à égaliser, si vous voulez, la surface. Ce chemin-là est emprunté nécessairement seulement en motoneige.

1405

Donc contrairement, je vous dirais, à la perception généralisée probablement de l'ensemble des personnes qui sont ici, le pont de glace, c'est justement le moyen, le seul moment de l'année où on peut aller et venir à l'extérieur sans aucune contrainte.

1410

En ce qui concerne le service d'hélicoptère proprement dit! Comme je le mentionnais, c'est un horaire qui est restreint, qui demeure toujours limité au niveau des conditions météo, entre autres aussitôt qu'on atteint le point de congélation au niveau du grésil, l'hélicoptère ne peut fonctionner, parce que les pales vont geler. Donc ça vole à vue, donc à ce moment-là il faut nécessairement que ce soit de jour. Et un transport au niveau des marchandises qui est quand même assez contraignant, comme vous pouvez l'imaginer sur cet acétate-là.

1415
1420

Donc ce que j'entends au niveau du service d'hélicoptère, dans le sens que le choix que les gens de l'île ont fait d'occuper ce territoire-là, cette île-là qui est une municipalité indépendante, une municipalité en soi, on est conscient qu'on vit avec des marées, avec des contraintes de transport. Ces contraintes qui sont là sont naturellement, si vous voulez, intrinsèques à l'île Verte, on vit avec au printemps et à l'automne, on sait qu'on a une période de l'année où on doit vivre avec des conditions comme ça, soit en hélicoptère avec du bagage, ou bien, comme je vous le disais, en chaloupe carrément.

Ce qui, à notre point de vue, est inacceptable, et en aucun temps ne devrait se produire, c'est d'être contraint à devoir assumer ces contraintes-là, mais à cause d'un facteur externe, en

1425 l'occurrence, dans le cas qui nous concerne ici, la présence d'un port méthanier avec éventuellement des conséquences sur la prise du pont de glace.

1430 Donc au niveau des activités économiques, concernant le pont de glace en tant que tel, donc sur l'île, il y a une population permanente, il y a une activité récréotouristique qui se fait également l'hiver.

1435 Au niveau des services que vous retrouvez, il y a entre autres au niveau de la pêche blanche, donc qui est une diversification, et nécessairement le fait d'avoir des activités durant l'hiver vient prolonger naturellement la saison touristique qui est un peu ce que va rechercher, au niveau du Bas-Saint-Laurent, tout organisme un peu associé au niveau touristique.

1440 Donc en résumé, le pont de glace est un incontournable et un indispensable lien qui nous amène, peut-être seulement quelques mois par année, mais fait en sorte que c'est possible de rester à l'année sur l'île.

1445 Deuxièmement, au niveau un peu plus – est-ce que je pourrais avoir un canon pour pointer, un pointeur pour pointer sur la carte?

1450 Donc sur la diapo que vous avez là, vous avez la zone verte, le pointillé vert en plus foncé qui se trouve à être la zone de balancement de marée. Donc c'est la zone qui est dégagée à marée basse.

1455 Autrement dit, on peut comprendre que dans la partie est de l'île Verte, on peut traverser à pied entre les deux (2) rives. La bande dans le centre est un chenal d'environ deux cents pieds (200 pi) de large qui s'étend jusqu'à l'île Ronde, la petite île à mi-chemin, donc au niveau de la souris que vous voyez là. Donc il y a toujours de l'eau en permanence dans ce chenal-là.

1460 Les petites diagonales mauves qui relient l'île à la terre ferme sont les câbles sous-marins qui alimentent l'île en électricité.

1465 Au niveau de la localisation du pont de glace, légèrement je vous dirais vers l'est, c'est environ dans le centre de l'île où le pont de glace va prendre en premier et l'endroit où on va traverser.

1470 Au niveau, donc le pont de glace sur une longueur d'environ six kilomètres (6 km) entre l'île et la côte, donc entre les deux (2) rives. Ce pont de glace là, nécessairement, va opérer en fonction des marées, donc c'est très dynamique au niveau de la journée, dans le sens qu'avec les marées, deux (2) fois par jour le pont va monter et va descendre en fonction de la marée, parce que c'est de la glace, et de la glace, ça flotte sur l'eau.

1475 Donc à marée basse, le pont de glace va reposer sur une partie de la batture, mais il reste que le centre du pont de glace, lui, nécessairement repose sur l'eau en tant que telle.

1470 Au niveau de la confection en tant que telle du pont de glace, donc ça prend nécessairement un apport de glace important, à la fois de la partie est de l'île autant que de la partie ouest. Donc vous voyez à quoi ça peut ressembler au début du pont, lorsque les glaces qui se sont entrecroisées forment justement ces différents morceaux ensemble.

1475 Au niveau de la prise, nécessairement les facteurs à prendre en compte, c'est au niveau du vent, ça prend des vents de nord, ça prend des températures autour de moins vingt degrés (-20 °C) consécutives, environ deux-trois (2-3) jours, ça prend des marées, des petites mers qu'on appelle, donc des marées où il y a peu de courant, donc que la marée ne monte pas beaucoup et baisse pas beaucoup. À ce moment-là, le courant étant faible, ça favorise le dépôt des glaces et le maintien des glaces à l'intérieur de l'île et de la côte.

1480 Donc il y a quand même plusieurs facteurs mis ensemble qui finalement vont aboutir à la prise des glaces.

1485 Au niveau du danger ou peut-être quelques mots sur les prochaines, donc durant la confection, la photo précédente était pour illustrer, vous voyez que le pont de glace est formé, est balisé, mais vous voyez que l'eau est justement sur le bord. Donc lorsque la marée est haute, l'eau justement va comme ça arriver sur le bord, et vous voyez l'île derrière, donc on est vraiment sur le bord de l'île, on n'est pas en plein centre, mais il y a de l'eau qui est là. Donc juste pour vous montrer un peu la dynamique du pont de glace, il flotte littéralement sur l'eau.

1490 Donc au niveau, je vous dirais du danger, ici vous avez une photo du pont de glace qui montre justement le pont en tant que tel. Donc au niveau du danger qui, en fait la raison un peu pourquoi qu'on est ici, le danger qu'on estime qui risque d'arriver avec la venue d'un port méthanier à proximité de l'île Verte est l'absence de glace dans la partie ouest de l'île, due aux activités de déglacage des différents brise-glaces et tout ça durant les activités des méthaniers, donc à savoir leur arrivée au quai, le déchargement du gaz naturel et le retour de ces bateaux-là, donc à raison de quelques fois par semaine.

1500 Si la zone ouest de l'île est dégagée de glace, ça implique nécessairement que le pont, la prise du pont en tant que telle risque d'être compromise, parce que ça prend nécessairement de la glace qui rentre à la fois par la partie est de l'île sur le chenal sud, avec le courant de la marée montante. Du côté nord de l'île, le courant de marée va également passer du côté nord et va rentrer à l'intérieur par la partie ouest de l'île, pour finalement de manière à se rencontrer environ dans le centre de l'île et c'est à ce moment-là que les glaces vont se rencontrer et vont pouvoir se déposer où il y a pratiquement pas de courant.

1505 Donc s'il y a un apport insuffisant de glace par la partie ouest, ça fait en sorte que les glaces venant de la partie est vont carrément filer tout droit et ne pourront pas être assez denses pour prendre et à ce moment-là, risque, comme je vous disais, de mettre ce lien-là en péril.

Donc en ce qui a trait, donc c'est la raison principale, je vous dirais, de la présentation.

1510 Vous avez entre autres ici une photo qui montre la partie ouest de l'île, le côté nord où il y a une absence de glace, donc avec la pointe ouest.

Sur la prochaine photo, vous voyez en face Tadoussac sur la rive nord, donc vous avez justement un amoncellement important. L'hiver, la glace est à perte de vue à partir de l'île.

1515

Et ici, vous avez dans le chenal sud, toujours dans la partie ouest, un exemple justement, quand je mentionne l'amoncellement ou l'accumulation de glace venant de la partie ouest de l'île. En gros, ça ressemble à ça.

1520

Donc autrement dit, cette partie de glace là, si elle doit être évacuée à cause du travail de remorqueurs ou de brise-glaces pour maintenir libre l'accès aux méthaniers au port de Cacouna, ainsi que, comme je vous le disais, pour les différentes activités, ça peut causer carrément la fragilisation du pont de glace.

1525

Ça peut causer un raccourcissement de sa durée de vie et ultimement, je vous dirais, empêcher la prise du pont de glace qui équivaldrait à une catastrophe en ce qui concerne les gens de l'île.

1530

Une petite note concernant le rejet d'eau chaude au niveau de Gros-Cacouna, ce n'est pas tant que cette eau-là va venir faire fondre le pont de glace. Je crois qu'il faut le voir plutôt dans le sens que c'est un effet cumulatif, donc l'eau chaude qui va être rejetée va venir limiter encore une fois l'apport de glace, donc est un facteur, si vous voulez, supplémentaire à ajouter aux activités de déglacage.

1535

Donc sans pont de glace, c'est une population permanente, donc on ne parle pas nécessairement seulement d'économie, c'est toute une population qui habite l'île depuis plus de deux (2) siècles qui risque éventuellement d'être, si vous voulez, évacuée avec le fait que le pont de glace ne pourrait pas prendre, advenant des activités de déglacage importantes au niveau de la pointe ouest de l'île.

1540

Et donc on estime que de perdre une communauté au complet, une municipalité dans son entièreté ne vaut pas, il y a pas grand projet qui peut arriver avec ça et peu importe le promoteur en question.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, nous vous remercions pour votre présentation.

1550

Tout à l'heure, nous avons des photographies où on voyait le début de la saison, lorsque vous préparez le pont de glace.

Les photos que vous nous avez montrées, exemple, c'est représentatif pour chaque année, c'est à peu près toujours de cette façon-là que ça commence?

1555 **PAR M. GÉRALD DIONNE:**

Oui.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça vous prend combien de temps pour, disons, rendre le chemin, je pourrais exprimer ça comme ça, carrossable?

1565 **PAR M. GÉRALD DIONNE:**

Baliser, en fait il y a deux (2) ponts. Je me suis concentré, si vous voulez, sur le pont qui mène au quai de Cacouna est. En fait, ce pont-là va mesurer environ deux kilomètres (2 km), va prendre peut-être deux (2) jours à baliser.

1570 Par contre, il y a une fourche qui mène au quai du village de l'Isle-Verte qui est beaucoup plus longue, qui va mesurer plusieurs kilomètres et qui va prendre environ cinq (5) jours à baliser et à entretenir dans les premières journées.

1575 Donc en fait, il y a deux (2) accès, un au quai de Cacouna est et un au quai du village de l'Isle-Verte.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

1580

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

La fourche que vous venez de mentionner, vous traversez le chenal, puis là, vous pouvez aller soit au quai public de Cacouna est, soit en passant entre l'île Ronde...

1585

PAR M. GÉRALD DIONNE:

Effectivement.

1590 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Bon, vous avez des appréhensions, avez-vous des scénarios s'il arrivait quelque chose ou si vos appréhensions se concrétisaient, avez-vous des propositions à faire?

1595 **PAR M. GÉRALD DIONNE:**

Advenant que...

1600 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Qu'il y ait un problème par exemple?

PAR M. GÉRALD DIONNE:

1605 Honnêtement, je vous dirais, je n'ai pas, vraiment pas regardé dans cet angle-là. Je ne pourrais pas aujourd'hui – je ne sais pas s'il y a une solution à quelque part, c'est un peu le sens de votre question!

1610 Je n'ai pas de toute façon regardé cette problématique-là dans cet esprit-là. Je suis ici pour vous mentionner une appréhension effectivement, une crainte advenant la présence d'une activité de ce type-là vient peut-être sérieusement donner un coup pour la formation de ce pont-là.

PAR M. DENIS CUSSON:

1615 Ironiquement, on pourrait peut-être dire qu'un déversement de gaz méthanier pourrait régler la situation. Avec moins cent soixante (-160⁰C), l'eau serait gelée assez rapidement!

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1620 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Alors nous vous remercions pour votre témoignage, et soyez assurés que la Commission va regarder cet aspect.

1630 **REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Nous allons maintenant inviter le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, monsieur Philippe Bourque.

Bonjour messieurs, à vous la parole.

1640 **PAR M. MARC TURGEON:**

Marc Turgeon, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Je suis accompagné par Philippe Bourque, le directeur général du Regroupement.

1645

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe, fin

1650

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, messieurs les Commissaires, c'est seize (16) conseils régionaux dans seize (16) régions administratives. Dans le but de cet exercice d'aujourd'hui, nous avons divisé, avec le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent que nous saluons, eux vont s'occuper des questions régionales et locales et nous allons nous occuper des questions des enjeux nationaux.

1655

Je vous rappelle aussi, pour une question de représentativité, que l'ensemble des CRE représente mille sept cents (1700) membres composés d'individus et d'organismes environnementaux, de gouvernements locaux, d'organismes parapublics et de corporations privées.

1660

Je vais maintenant céder la parole à notre directeur général.

PAR M. PHILIPPE BOURQUE:

1665

Merci beaucoup. Donc rapidement, notre mémoire se divise en deux (2) parties, une première où on va énoncer quels sont les éléments de justification qui ont été amenés par le promoteur pour proposer son projet. Et dans un deuxième temps, on va porter notre jugement sur ces éléments de justification là dans le but d'en arriver à une conclusion.

1670

Donc la première partie sur les justifications du promoteur, c'est important, nous, on a distingué trois (3) niveaux de justification, et c'est important de les distinguer à notre sens parce qu'ils ont pas la même valeur.

1675

Donc lorsqu'on porte un jugement sur ces éléments-là, il faut les mettre en perspective. Donc il y a des éléments de justification qui sont de nature privée, des éléments qui concernent les bénéfiques locaux du projet et enfin, des éléments qui concernent les enjeux collectifs pour l'ensemble du Québec.

1680

Au niveau des éléments de nature privée, donc les éléments que soulève le promoteur pour justifier son projet, évidemment il y a la question de la demande en gaz naturel sur le

continent nord américain dont on prévoit qu'elle va être en croissance de façon importante au cours des prochaines années. Et jumelé à ça, le fait que les réserves, sur ce même continent là, elles, vont tendre à être limitées au cours des prochaines années, ce qui fait en sorte qu'on a une tendance à recourir à l'importation de gaz sous forme de gaz naturel liquéfié d'outre-mer.

1685

L'autre intérêt qui est soulevé au niveau de la justification pour le promoteur, au niveau de ses intérêts particuliers, c'est la situation particulière géographique du Québec. Donc le fait que le Québec est très bien situé pour faire une porte d'entrée à ce gaz naturel liquéfié en provenance des autres continents, donc qui est situé quand même relativement près par rapport à d'autres secteurs de l'Amérique des zones de production de gaz.

1690

Et par la même occasion, et aussi le Québec est bien situé pour desservir le marché du nord-est des États-Unis et du Canada.

1695

Si on regarde maintenant les éléments de justification qui sont de nature locale, donc quels sont les bénéfices locaux qui sont proposés par le promoteur à l'égard du projet! Donc il y a évidemment la stimulation de l'économie locale par évidemment les grandes retombées économiques qui vont découler de la construction de l'exploitation du terminal pour les communautés du secteur ici, la création d'emplois évidemment et enfin, le fait qu'on va rendre disponible à la communauté locale du gaz naturel pour l'utilisation sur place, ce qui n'est pas le cas actuellement.

1700

Enfin, du côté des bénéfices collectifs qui sont proposés par le promoteur pour justifier son projet, il y a l'élément de sécurité énergétique.

1705

Donc on nous dit que le fait d'amener ce projet-là va permettre de diversifier les sources de gaz naturel pour alimenter la province et de fait, ça va emmener un élément, ça va augmenter la sécurité des approvisionnements en gaz.

1710

On avance aussi le fait que cette nouvelle entrée de gaz naturel sur le territoire va créer un impact à la baisse sur le prix du gaz et conséquemment, va amener des bénéfices aux utilisateurs actuels du gaz, donc évidemment en réduisant leur coût d'alimentation, mais aussi va augmenter la capacité concurrentielle des industries entre autres qui s'alimentent en gaz naturel.

1715

Enfin, il soulève le fait que ce projet va permettre de réduire la pollution atmosphérique, parce que le gaz naturel, lorsqu'on le compare à d'autres types de carburants fossiles, émet moins de gaz à effet de serre entre autres, et ça va forcément amener des occasions avantageuses pour la réduction de la pollution.

1720

On arrive maintenant à la deuxième partie du mémoire, à savoir comment nous, on interprète et comment on porte notre jugement sur ces éléments d'argumentation qui sont amenés par le promoteur.

1725 D'abord au niveau des bénéficiaires évidemment privés, donc je pense qu'il ne fait aucun
doute dans notre esprit à nous qu'il y a un intérêt évident pour le promoteur à aller de l'avant avec
un projet de ce type-là; évidemment parce qu'il y a effectivement un marché, un marché en
croissance pour le gaz naturel, il y a un appauvrissement des ressources sur le continent. Et le
Québec, effectivement, est excessivement bien situé au niveau géographique pour pouvoir jouer
ce rôle-là de servir de porte d'entrée sur le continent pour des nouveaux approvisionnements en
1730 gaz naturel.

Cela étant dit, il faut faire par contre attention à un argument qui est amené par le
promoteur, à savoir que le Québec constituerait aussi une source ou un territoire pour la
consommation de ce nouveau gaz là.

1735 En fait, nous, le Regroupement des CRE, on questionne en fait les prévisions du
promoteur quant à la croissance de la demande de gaz au Québec au cours des prochaines
années.

1740 D'ailleurs, selon les conclusions de l'étude de Lafrance et Desjarlais, il se pourrait même
que la consommation de gaz soit même moindre au Québec entre 2030 et 2050 qu'elle ne l'est à
l'heure actuelle.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, deuxième paragraphe

1745 **Page 7, deuxième paragraphe, fin**

Autre argument, c'est celui de la sécurité énergétique. Nous, on en vient à la conclusion
qu'il y a pas de preuve dans l'étude d'impact du promoteur qui démontre un risque significatif au
niveau de la sécurité des approvisionnements. Il y a pas de preuve que la sécurité des
1750 approvisionnements en gaz est compromise plus qu'aujourd'hui qu'avant.

Et s'il y a lieu, s'il y aurait ce risque qui existe vraiment, il y a pas de preuve que la
solution pour améliorer cette sécurité-là ne se trouverait pas via l'importation en gaz en
provenance d'installations qui sont soit déjà existantes, soit à venir sur le continent américain.

D'ailleurs, notre compréhension du secteur d'énergie nous indique que le développement
d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna n'obligerait en rien le producteur à desservir le marché
québécois. Il y a pas d'obligation de desservir le marché québécois.

1760 Il serait donc sans doute plus judicieux de négocier des ententes d'importation avec des
promoteurs de projets situés dans les Maritimes ou sur la côte est des États-Unis, par exemple,
pour garantir une certaine forme de sécurité.

1765 Au niveau de la réduction des prix du gaz, donc comme je rappelais tantôt, le promoteur soutient qu'en amenant une nouvelle source de gaz sur le continent via le Québec, on amènerait une réduction des prix.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8

1770

Page 8, fin

1775 Donc comme je l'ai mentionné tout juste avant, nous, on croit pas à l'effet de réduction des prix que pourrait amener le terminal méthanier par rapport au gaz naturel. Donc on peut pas partager son argument sur les bénéfices environnementaux du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE

1780 Là-dessus, je donne la parole quelques instants à Marc pour conclure.

PAR M. MARC TURGEON:

1785 Alors à la page 10, il y a plusieurs points qu'on vous mentionne sur la conclusion, je vais vous en citer un qui nous apparaît très important!

1790 À court terme, la substitution des énergies fossiles par le gaz pourrait contribuer à améliorer le bilan environnemental global. Or, aucune volonté politique, industrielle ou populaire ne s'est encore manifestée envers un tel processus de conversion. Et ça, nous insistons là-dessus, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas mis la table, on pourra pas aller vers ça, et la table, présentement, à notre avis, elle est loin d'être mise au Québec.

LECTURE DU DERNIER PARAGRAPHE, page 10

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Alors merci monsieur Turgeon et monsieur Bourque pour votre présentation.

Je vais donner la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1800

1805 Disons une proposition assez centrale dans votre rapport, dans votre mémoire, c'est que l'apport de gaz additionnel ne fera pas chuter le prix. Alors c'est une proposition qui va pas mal à l'encontre de l'enseignement économique, que l'augmentation de l'offre par rapport à la demande, en général ça fait baisser le prix.

Alors pourquoi vous autres ici, on n'aurait pas cet effet-là?

PAR M. PHILIPPE BOURQUE:

1810 Effectivement que la règle voudrait ça, mais sauf qu'il y a tellement d'autres facteurs à notre connaissance qui font varier le prix, outre l'équilibre offre-demande actuellement, et on le constate partout. Je veux dire, la moindre petite manifestation qui se passe dans le golfe du Mexique, peut-être une journée, ouf, on annonce une tempête et là, les prix montent. Et ça a rien changé sur la capacité qu'on a de fournir le gaz la même journée.

1815 C'est un facteur que je nomme comme ça au hasard. Ça veut pas dire qu'effectivement, à court terme et de façon très très locale, on pourrait pas assister à ça, mais il y a tellement d'autres facteurs.

1820 Et à preuve, on peut aussi démontrer à quel point les prévisions se sont avérées disons erronées par rapport au prix du gaz, que ce soit dans le cas du projet de la Centrale de Bécancour, du Suroît, en une année ou deux (2), ça fait exploser de façon assez spectaculaire les prix qu'on aurait payés aujourd'hui advenant qu'on aurait construit le Suroît.

1825 Donc on voit tout de suite à quel point l'instabilité est grande, et qui est pas nécessairement uniquement due à une question de capacité actuelle au Québec de fournir les gens qui en ont besoin.

1830 C'est dans ce sens-là qu'on soulève ça. Et surtout l'autre point, c'est de dire, peut-être qu'il y aura effectivement une baisse de prix, mais on est loin de pouvoir conclure que ça va être suffisamment important pour compenser, ou je voudrais dire pour inciter les producteurs à "switcher", disons le terme "switcher", dire que, bien tout à coup, le mazout est plus intéressant, puis lui, il va y avoir une autre façon de le faire varier. Et que là, bien, forcément, les gens vont se tourner vers le gaz naturel là-dessus. C'est pour ça qu'on parle de spéculation.

1835 Il y a tellement de facteurs d'un côté comme de l'autre, que ce serait un peu hasardeux d'aller vers ça.

PAR M. MARC TURGEON:

1840 Je voudrais juste ajouter! Probablement que ça serait différent si nous étions nous-mêmes producteurs. Nous sommes juste un intermédiaire.

1845 Alors je pense pas que la règle du marché ait la même force, parce que je pense que Philippe a bien exprimé, on veut se sécuriser en prenant, en allant chercher une source d'énergie dans des endroits qui sont hautement non sécurisés. Le moindre tremblement au Moyen-Orient, le moindre tremblement climatique dans le golfe du Mexique amène des hausses vertigineuses.

1850 Alors nous là-dedans, on fait quoi? On est juste en transit, alors je ne pense pas que cette règle économique qui, dans beaucoup de domaines, s'est vérifiée, je pense pas qu'elle pourrait se vérifier aussi à cent pour cent (100 %), comme le promoteur le dit.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1855 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Alors messieurs, nous vous remercions pour votre témoignage.

COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'ÎLE VERTE

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Comité de santé et de sécurité de l'île Verte, monsieur Denis Cusson.

1870 **PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:**

Je voudrais juste, c'est que dans la liste des intervenants, c'est le Comité de santé et de sécurité de l'île Verte, c'est avec un accent circonflexe, c'est une île.

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous pouvez vous présenter aussi.

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

1880 André Cloutier, infirmier sur l'île Verte.

PAR M. DENIS CUSSON:

1885 Denis Cusson, je suis le président du Comité de santé de l'île Verte.

Le Comité de santé de l'île Verte, c'est un organisme composé des citoyens de l'île qui existe depuis 1992.

1890 L'île Verte, ce qu'elle est, ça explique aussi le contexte dans lequel le Comité santé doit intervenir en matière de santé, mais aussi en matière de sécurité publique.

1895

Donc il y a douze kilomètres (12 km) de voie carrossable, il y a quarante (40) résidents permanents et trois cents (300) propriétaires villégiateurs, quand on ajoute les couples, donc cent cinquante (150) propriétaires de type propriété avec les conjoints et conjointes nous donnent une population de trois cents (300) personnes qui peuvent se retrouver à l'île de façon régulière.

1900

À cela, on peut ajouter dix mille (10 000) touristes par année qui viennent sur l'île et qu'on peut facilement se retrouver en période de pointe à l'été avec à peu près cinq cents (500) personnes en même temps sur l'île.

1905

Vingt-cinq pour cent (25 %) des propriétaires et des résidents permanents ont plus de soixante-cinq (65) ans et cinquante-huit pour cent (58 %) des propriétaires et résidents permanents ont plus de cinquante-cinq (55) ans. Donc ça nous donne un profil au niveau, quand on a à intervenir donc en santé, en sécurité, avec quelle population qu'on doit, avec laquelle on doit travailler.

1910

La population de l'île Verte est répartie sur l'ensemble du territoire. Jadis, la population habitait du côté sud de l'île, le long du chemin, le long du fleuve, en raison des activités économiques de la pêche. Aujourd'hui, elle s'établit de plus en plus du côté nord de l'île. On a de plus en plus de résidences, par exemple, bon ici, il y en a qui s'établissent dans la pointe mais du côté nord, OK, dans ce secteur-ci.

1915

Donc pour les points de vue qui sont magnifiques du côté nord, pour l'ensemble du Saint-Laurent.

Puis les voies d'accès pour ces résidences-là sont souvent des voies d'accès par chemins forestiers, non pas des chemins publics, je dirais, bien absents de trous, etc.

1920

Donc s'il se produit une catastrophe, s'il se produit quelque chose où on doit intervenir sur une grande échelle, ça va être difficile de rejoindre les gens dans l'ensemble de l'île, d'autant plus qu'au niveau des moyens de communication audio, le cellulaire ne se rend pas du côté nord de l'île, et au niveau téléphonique, on a souvent des problèmes avec le téléphone régulier de Bell, étant donné que c'est un système micro-ondes qui fonctionne mal, parce que les ondes bondissent sur l'eau.

1925

Donc on ne peut avoir, par période de vent, par période de mauvaise température ou que les communications sont coupées, en raison du système téléphonique.

1930

Le transport donc s'avère un élément essentiel pour nous en situation de crise. Par contre, on a les contraintes qui sont liées aux saisons, aux températures, aux conditions météo, à la marée.

1935

On peut dire qu'à marée haute, quand les conditions sont bonnes, on pourrait arriver à se débrouiller pour évacuer la population sur l'île avec les moyens des bateaux. Toujours faut-il qu'on puisse réussir à rejoindre tout le monde et à les rassembler d'une façon rapide.

1940

Par contre, une évacuation rapide, on peut pas dire que c'est garanti, donc on peut pas assurer de garantie en tout temps qu'on peut faire une évacuation rapide actuellement, particulièrement en raison des moyens de communication.

1945

Les moyens de transport à marée haute, c'est La Richardière avec une capacité de quarante-neuf (49) passagers et l'entreprise des bateaux-taxis de Jacques Fraser avec deux (2) bateaux, un bateau de vingt-trois (23) passagers et un de douze (12) passagers.

1950

Par contre, à marée basse, c'est une tout autre histoire. La seule porte de sortie en tout cas qu'on peut avoir à marée basse, c'est au bout d'en haut. Si on revient ici, à marée basse, c'est sur la pointe ici qu'on peut sortir, OK, mais d'une façon individuelle. Donc ici, d'une façon individuelle, par un bateau, une chaloupe à moteur.

1955

Donc la direction, quand on a, par exemple une sortie d'urgence, un malade, un blessé à sortir, on l'envoie en direction du port de Cacouna où une ambulance va attendre le malade pour le transporter à l'hôpital à Rivière-du-Loup.

Donc pour nous, dans le contexte s'il y a un port méthanier qui s'installe, il faudrait qu'on ait une assurance, une garantie écrite que l'on puisse avoir accès au port pour pouvoir sortir les personnes qui seraient malades ou blessées, mais on parle toujours ici de situation d'urgence.

1960

Parce que tout est possible, quand c'est possible, les services infirmiers maintiennent les personnes au niveau de pouvoir les sortir à marée haute qui est la méthode toujours la plus sécuritaire.

1965

Donc les capacités d'évacuation par contre d'un grand nombre de personnes, à marée basse, actuellement seraient complètement nulles, on n'a pas aucun moyen de pouvoir sortir un grand nombre de personnes à marée basse.

1970

L'accès au port, ce qui nous amène à une première demande que l'on formule!

C'est considérant l'aggravation des contraintes maritimes puis l'augmentation des risques pour la sécurité auxquels on devrait faire face dans l'éventualité d'un port méthanier, le Comité de santé de l'île Verte exprime le besoin essentiel d'un accès sécuritaire et rapide au quai de Cacouna à tout moment de la journée.

1975

On dit à tout moment de la journée, parce qu'on pourrait pas, en raison des marées, on pourrait pas établir que c'est entre telle heure et telle heure, donc il faut que ça puisse être disponible à tout moment.

Et cet accès sécuritaire et rapide ne peut pas être assuré à cent pour cent (100 %), à ce moment-là on demande que le promoteur ou Transports Canada assume pleinement le service d'évacuation à marée basse avec son propre équipement et son propre personnel.

1980 Les autres moyens de transport qu'on possède, on les a vus tantôt, donc il y a l'hélicoptère et le pont de glace pour faire l'évacuation de personnes durant les autres périodes de l'année.

1985 L'hélicoptère, pour nous, c'est pas une solution quand il y a une catastrophe, parce que l'appareil ne transporte qu'une seule personne à la fois. Il y a aucun appareil qui est de garde actuellement pour l'île. Donc on a une situation d'urgence, on lance un appel, ça va prendre plusieurs heures à pouvoir obtenir un appareil. On est mieux de penser à d'autres alternatives que l'hélicoptère.

1990 Et en plus, l'hélicoptère est dépendant des conditions météo et du vol à vue.

1995 Les moyens de sécurité que l'on possède, les équipements que l'on possède à l'île actuellement, en matière de santé et sécurité publique, c'est l'unité de secours que vous voyez qui peut transporter une personne, qui est tirée par, en hiver, un Argo, ou même un skidoo. Et puis en été, les skis sont remplacés par des roues et à ce moment-là peuvent être véhiculées par une voiture.

2000 Il y a la participation des citoyens et des citoyennes avec leurs propres équipements, ça peut être des tracteurs, ça peut être des pelles, ça peut être une pépinière, et il y a le 9-1-1.

Ce qui nous amène qu'en matière donc de sécurité à l'égard de l'île Verte, dans l'éventualité toujours de l'établissement du port, donc le Comité demande une participation au Comité mixte municipalité-industrie.

2005 **LECTURE DE LA DEMANDE, pages 4 et 5**

Je vous remercie.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci pour votre présentation.

2015 Effectivement, la Commission convient des questions importantes que vous soulevez dans votre mémoire, que ce soit au niveau de l'accès pour permettre une évacuation d'une personne en tout temps, sans avoir les contraintes de contourner le terminal méthanier, également la question en cas d'incident qui entraînerait une alerte à cause d'un méthanier à la dérive ou bien d'un déversement de liquide de gaz naturel qui serait à proximité de l'île.

Je vais laisser mon collègue, monsieur Haemmerli, aller.

2020

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Je voudrais juste vérifier quelque chose, je suis pas sûr que j'ai bien compris.

2025

Entre la période bateau puis la période de pont de glace, il y a la période hélicoptère. Le modèle qu'on voit ici, est-ce qu'il permet d'évacuer une civière d'abord?

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

2030

Non.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2035

Donc quand le cas se présente, qu'est-ce qui se passe, est-ce qu'on vous envoie un appareil plus grand?

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

2040

Voilà la procédure. C'est que lorsque c'est pour un patient sur civière couchée, à ce moment-là, la procédure, c'est que moi, j'ai un listing d'hélicoptères et je fais le listing d'hélicoptères jusqu'à temps que j'en trouve un. Et souvent, je vais vous donner un exemple, j'en ai déjà demandé un, puis ça a pris une journée et demie (1 ½) avant de l'avoir. Ça fait que c'est pas vraiment rapide rapide.

2045

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

D'accord. Puis de toute façon...

PAR M. DENIS CUSSON:

2050

Si possible, on va sortir par ici, si c'est libre de glace, à ce moment-là on pourrait passer par ici.

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

2055

Et puis on arrive au port de Cacouna sur le "slip" des tours à Miron, les tours de ciment.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2060

Ça va. Juste pour nous donner une idée, c'est quoi la fréquence, est-ce que c'est quelque chose...

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

2065 C'est une alternative très risquée, puis c'est pas utilisé fréquemment. Les deux (2) derniers, on les a eus en 2000, mais c'est quand même une alternative.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2070 D'accord. Mais ça, ça veut dire que c'est pas régulier, mais si ça arrive...

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

C'est une alternative.

2075 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Il faut pouvoir sortir.

Sur les dix (10) dernières années, là?

2080

PAR M. ANDRÉ CLOUTIER:

Les dix (10) dernières années, oui, on a eu deux (2) cas en l'an 2000.

2085 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Ce qui est important de souligner, c'est peut-être pas fréquent, mais c'est déjà arrivé. Donc si c'est déjà arrivé, ça peut encore se reproduire. Donc c'est un facteur important.

2095 Puis l'autre aspect que je retiens, pendant que vous faisiez votre présentation, je prenais quelques notes, donc pour les systèmes de sécurité, ça veut dire qu'il faut que la population, un, se sente bien entendu en confiance, mais ça veut dire que ce serait par des gestes concrets d'information claire, de formation, d'assistance et aussi de moyens pour agir en cas de problème et qu'en résultante, les gens se disent, bien oui, c'est satisfaisant comme mesures, nous sommes rassurés.

2100

À défaut de ça, bien, les gens vivraient effectivement, on peut le conclure, dans une situation de stress en disant, bon, si on est mal supporté, ça veut dire que nous sommes laissés à nous-mêmes. Et on peut voir par les différentes présentations que vous avez faites, les gens de l'île Verte, au sens élargi, on voit que les gens ont appris à se débrouiller avec les moyens du

2105 bord, en fonction des contraintes naturelles, c'est bien évident que s'il y a des contraintes anthropiques qui se rajoutent à ça, bien, ça devient encore plus compliqué.

Alors c'est bien clair qu'un projet comme un terminal méthanier doit pas venir rajouter des problèmes, mais il faudrait qu'il puisse au moins contribuer à pas aggraver et si possible, bien, à améliorer la situation.

2110 Mais ce qui est clair sur cet aspect-là, c'est une question qui apparaît extrêmement importante pour la Commission.

2115 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, monsieur Gérald Beaudry.

2125 Bonjour monsieur, à vous la parole.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY:

2130 Bonjour. D'abord excusez l'absence de mon président que je devais accompagner pour la présentation, qui est retenu à Québec présentement pour la commission parlementaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

2135 **Page 4, premier paragraphe, fin**

Ni le territoire bas-laurentien. J'en suis un cas, je suis arrivé dans le Bas-Saint-Laurent il y a trente-trois (33) ans pour une période de trois (3) ans, j'ai aimé le coin!

2140 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, deuxième paragraphe, fin

2145 D'ailleurs certains mémoires en ont fait état dans les journées précédentes.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, cinquième paragraphe, troisième ligne "... du milieu à vocation économique"

2150 On pense au CLD, SADC, etc.

Ce comité, pour jouer pleinement son rôle, se doit d'être représentatif de l'ensemble du territoire bas-laurentien. Il me fera plaisir, dans la deuxième partie, de pouvoir apporter certaines précisions, si vous le jugez à propos.

2155

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, deuxième picot, fin

2160 Bien que ça a été discuté tout à l'heure, la desserte n'est pas prévue pour le moment, mais on ne peut pas présumer ce qui peut arriver dans un horizon de cinq (5) à dix (10) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre point de vue.

2170 Vous avez mentionné à quelques reprises, hier nous avons abordé la question qui devait assumer le leadership dans le cas où le projet se réalise, hier on avait questionné le CLD de Rivière-du-Loup à cet effet-là, mais de votre point de vue, qui devrait assumer ce leadership pour maximiser?

PAR M. GÉRALD BEAUDRY:

2175

La maximisation, je me réfère à des expériences tentées ailleurs, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean où, je discutais avec mon collègue de la chose, et eux, en 90, lors d'un projet avec Hydro-Québec sur le barrage de Roberval, ont initié cette approche-là de table pour maximiser, un comité du milieu pour maximiser les retombées.

2180

Ça s'est poursuivi avec le gros projet d'Alcan par la suite, et en continuité avec tous les autres projets dont celui qui est en voie de réalisation, la 175.

2185 Eux, le processus et ça, on aura à en discuter en région entre l'ensemble des partenaires, eux évaluent de façon très significative les impacts de ce type de comité là. Et même dernièrement, ils ont rendu permanent le comité et ils en ont affecté une ressource.

2190 Qui coordonne le comité, c'est la Conférence régionale des élus. Est-ce que ce sera le cas ici, ce sera à discuter avec nos partenaires. Je répète, on est une instance de concertation, on s'entend entre nous, mais le fait que la Conférence œuvre à l'échelle de la région administrative, il y a une avenue à explorer à cet égard-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Donc ça répond bien à la question.

2200 L'autre point, ça concerne votre point 3 aux chiffres de Gaz Métropolitain. Bien entendu, comme on a pu comprendre, c'est Gaz Métro qui a l'exclusivité dans la distribution. Gaz Métro n'est pas associée actuellement au projet.

2205 Ce qu'on peut comprendre également, c'est que le gazoduc serait soumis à une audience distincte par normalement une autre commission du BAPE, alors c'est bien entendu que si à ce stade-ci, la Conférence régionale des élus veut sensibiliser Gaz Métro, je présume, ma logique ce serait de contacter Gaz Métro, étant donné les contraintes, le mandat, la portée du mandat actuel, le fait que, comme je vous dis, ça pourrait être une autre commission du BAPE normalement qui ferait le gazoduc, si le projet de méthanier est autorisé.

C'est simplement une petite note que je voulais souligner.

2210 **PAR M. GÉRALD BEAUDRY:**

Nous allons contacter Gaz Métro. Notre objectif, c'est d'annoncer déjà nos intentions sur le long terme au niveau de la desserte de la région en gaz naturel.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que c'est à quelques reprises que la Commission vient sur la portée du projet, donc son mandat, c'est le terminal méthanier.

2220 Quand on a dit ça, ça veut pas dire qu'on veut empêcher les gens d'en discuter devant la Commission, mais c'est plus dans le sens que la Commission va respecter son mandat. C'est-à-dire qu'à l'intérieur de son rapport, elle ne traitera pas des aspects liés au gazoduc dont le principal motif étant le devoir de réserve d'une commission devant un autre projet susceptible de se retrouver devant une autre commission du BAPE.

2225 Donc c'est pour ça, on voudrait que le message soit bien compris, si les gens, après ça, disent, bien, disons, la Commission a pas traité de tel chapitre, il manque un chapitre, non, il manquerait pas de chapitre, ce serait compte tenu de ça.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY:

2230

On comprend bien les limites de votre mandat, et on sait qu'il y a d'autres mandats qui vont être donnés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235

Je vous remercie pour votre participation.

PAR M. GÉRALD BEAUDRY:

2240

Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

Alors la Conférence régionale des élus était le dernier participant inscrit cet après-midi. Nous allons suspendre la séance pour reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h).

Pour l'instant, je vous invite à un bon repas de souper et on se revoit à dix-neuf heures (19 h).

2250

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2255

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2260

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.